

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2020-2025



Table des matières

<i>Introduction</i>	6
<i>Démarche et méthodologie</i>	7
A. LE PROJET	7
B. LA DEMARCHE	7
B.1 Les objectifs	7
B.2 Le contexte.....	7
B.3 Les textes de référence	7
B.4 La méthodologie.....	8
B.5 Le calendrier	8
Première partie	9
I. Etat des lieux, analyse de l'existant et diagnostic	9
A. UNE ACTION IMPORTANTE EN TERMES D'EFFECTIFS D'ELEVES ET DE PERSONNEL	10
A.1 Les bénéficiaires	10
B. UN CONSERVATOIRE QUI PARTICIPE ACTIVEMENT A LA VIE CULTURELLE ET EDUCATIVE DE SON TERRITOIRE 18	
B.1 Des actions en direction du milieu scolaire	18
B2. L'action culturelle (diffusion et création).....	18
C. DES PERSONNELS QUALIFIES ET INVESTIS DANS L'ACTION DU CONSERVATOIRE	19
C.1 Organigramme de la structure	19
C.2 Un potentiel pédagogique et artistique diversifié.....	20
C.3 Temps pédagogiques	20
D. UNE OFFRE PEDAGOGIQUE ET ARTISTIQUE RICHE ET DIVERSIFIEE AVEC CERTAINS MANQUES	22
E. UNE DEMARCHE ACTIVE DE PARTENARIATS ET DE COLLABORATIONS	23
E.1 Avec les structures et associations de Cayenne	23
E.2 Dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle.....	23
E.3. Avec les structures à vocation sociale	24
E.4 Avec les autres établissements d'enseignement artistique	24
E.5 Dans le domaine de la formation.....	25
E.6 Avec l'Etat	25
F. LES TARIFS	25
G. LES MOYENS BUDGETAIRES : EXERCICE 2019 ET PREVISIONNEL 2020	26
H. LE PARC INSTRUMENTAL	27
I. LES LOCAUX	27
J. DES DISPOSITIFS ET DES INSTANCES DE DECISION, DE COORDINATION ET DE CONCERTATION SPECIFIQUES .27	
J.1 Le Conseil d'Administration	28
J.2 Conseil pédagogique	28
J.3 Comité de direction.....	28
Première partie	29
II. Analyse et diagnostic	29

A. OPPORTUNITES	31
B. CONTRAINTES ET DEFIS A RELEVER	31
Deuxième partie	32
I. Problématiques et enjeux généraux	32
A. TERMINOLOGIE	33
A.1 Expressions et termes liés aux fonctions et aux pratiques	33
B. EXPRESSIONS ET TERMES LIES A LA METHODOLOGIE DU PROJET	34
Deuxième partie	36
II. Les enjeux et le cadre du projet d'établissement	36
Cadre général : les sept axes stratégiques du Schéma Territorial de Développement Culturel de la CTG	37
A. LES MISSIONS² DU CONSERVATOIRE MUSIQUE DANSE ET THEATRE DE GUYANE ET LES ENJEUX DU PROJET D'ETABLISSEMENT	37
B. LES OBJECTIFS GENERAUX DU CONSERVATOIRE	40
C. LE CADRE REGLEMENTAIRE	41
D. LES VALEURS ET LES PRINCIPES COMMUNS POUR ASSURER CES FONCTIONS	42
Troisième partie	43
I. Les grandes orientations et les objectifs du Projet d'Etablissement	43
Cadre, contexte et enjeux généraux	44
Orientations du projet d'établissement	45
A. RENFORCER LA DYNAMIQUE, LA COHERENCE, LA DIVERSITE DES ENSEIGNEMENTS ET DES PRATIQUES 45	45
A.1 Organisation pédagogique et règlement des études	45
B. SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURES	46
B.1. Favoriser la pratique amateur continuée des élèves et la participation d'artistes amateurs extérieurs 47	47
B.2 Redéfinir les modalités de délivrance des CEM/CEC/CET sur la base de projets personnels	48
C. MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA DIVERSITE DES PUBLICS ET DES CULTURES	50
C.1 Poursuivre le développement de l'Education Artistique et Culturelle dans le milieu scolaire : CHA, OAE, interventions..., en l'articulant avec l'enseignement spécialisé	50
C.2 Former à la pratique de la scène et de la relation avec des publics divers	52
C.3 Mettre en place des dispositifs facilitant l'accès des personnes en situation de handicap et/ou de dépendance en partenariat avec des structures et des professionnels spécialisés	52
C.4 Articuler les actions et renforcer les ressources permettant de soutenir et de faire rayonner les traditions orales et tout particulièrement les cultures présentes sur le territoire guyanais	52
D. DONNER TOUTE SA PLACE AUX DEMARCHES DE CREATION ET D'INTERDISCIPLINARITE	54
E. DEVELOPPER LE RAYONNEMENT TERRITORIAL ET LA DIMENSION GUYANAISE DU CONSERVATOIRE	55
F. AMELIORER LE FONCTIONNEMENT GENERAL DU CONSERVATOIRE	57
F.1 Une meilleure cohésion interservices	57
F.2 Améliorer le rapport avec les usagers	57
F.3 Améliorer l'articulation entre administration et enseignants	58
G. UN PLAN DE FORMATION ADAPTE AUX OBJECTIFS DU PROJET D'ETABLISSEMENT	60
ANNEXES	61
Glossaire des sigles et acronymes utilisés	62
Annexe 1	63

EXEMPLE DE FICHE POUR LA DEFINITION DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES PAR SPECIALITE ET PAR DISCIPLINE	63
FICHE DE DEFINITION DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES	64
<i>Annexe 2</i>.....	65
EVALUATION	65
EXEMPLE DE CONTRAT TYPE DE FORMATION POUR LES PARCOURS PERSONNALISES	66



Rodolphe ALEXANDRE

Président de la CTG

Président du CMDTG

Le Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre de Guyane est un outil précieux pour la vie culturelle de la Cité. Il participe à travers ses missions pédagogiques à l'éveil artistique et au développement culturel, en étant un lieu ressources pour l'accompagnement et l'orientation des élèves. Autant d'enjeux qui ne peuvent être poursuivis sans une trajectoire clairement définie. C'est là tout l'objectif du projet d'établissement 2020-2025 du CMDTG qui permettra de :

- Fixer les grandes orientations pédagogiques, artistiques et organisationnelles en faveur d'une optimisation du fonctionnement
- Conforter l'établissement dans sa classification en tant que Conservatoire à Rayonnement Départemental délivré par le ministère.

La force de ce document est qu'il est le fruit d'un travail concerté porté par la Direction en collaboration avec le Conseil Pédagogique : les coordonnateurs de département, l'ensemble du personnel, les partenaires institutionnels et d'autres acteurs culturels.

Je suis confiant quant à la réussite de sa mise en œuvre, comptant sur le même dynamisme et l'état d'esprit volontariste affichés par les équipes et les acteurs associés.

Je terminerai en reprenant une citation de Bertolt Brecht : « *Tous les arts contribuent au plus grand de tous les arts, l'art de vivre* ».

Il nous appartient désormais de poursuivre notre engagement en faveur du Conservatoire afin qu'il remplisse toujours mieux sa mission première : celle de transmettre et de faire vivre les arts !

Rodolphe ALEXANDRE





Michaëlle NGO YAMB NGAN

Directrice du CMDTG

« L'art est une activité humaine verticale, archaïque et permanente, qui pousse des individus (des artistes) à approfondir et à élever sans cesse leur mode d'expression par la recherche et la création de formes singulières. [...] La culture, à l'inverse, fonctionne dans une dimension horizontale. Elle indique le rapport que chaque individu entretient (ou non) à la création artistique. Disons, pour simplifier, que si « l'art est la chose », la culture c'est « le rapport à la chose ». »

Extrait de « Les enjeux de l'éducation culturelle » par Jean Gabriel Carasso, article de la revue Champs culturels, mai 2009

Cette citation si inspirante, pose les bases de l'action d'un établissement d'enseignement artistique tel que le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre de Guyane.

Le présent projet est élaboré avec l'ensemble du personnel et est le fruit d'un travail concerté. Il trace la trajectoire de l'établissement de 2020 à 2025 et survient à la suite d'un 1^{er} projet datant de 2011. Celui-ci s'inscrit dans une démarche de service public et honore la volonté politique culturelle de la Collectivité Territoriale de Guyane.

Mes remerciements nourris vont vers l'ensemble du personnel du CMDTG qui durant ces longs mois de l'année 2020 ont permis d'aboutir à la construction d'un projet commun, que nous nous attacherons à mettre en œuvre pour les années à venir. Mais également à M. Eric Sprogis pour son accompagnement et son professionnalisme pour l'aboutissement de ce projet dans l'intérêt de notre territoire.

Michaëlle NGO YAMB NGAN



Introduction

Le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre de Guyane : CMDTG est un établissement public à caractère administratif de la Collectivité Territoriale de Guyane : CTG.

Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et est placé sous la tutelle de la Collectivité Territoriale de Guyane.

Son siège social et ses locaux sont situés dans les bâtiments de l'ENsemble Culturel RÉgional : ENCRE à Cayenne.

Fondé en 1988, il fut le premier établissement d'enseignement artistique public sur le territoire guyanais.

Classé par l'État en « Conservatoire à Rayonnement Départemental », il doit solliciter le renouvellement de son classement en avril 2020.

Compte-tenu des évolutions de ces dernières années, l'élaboration de ce Projet d'Établissement permet principalement, outre la demande de renouvellement du classement par l'État, de faire le point sur son fonctionnement et de tracer des perspectives pédagogiques, artistiques et organisationnelles tenant compte des pratiques et des cultures issues de son histoire, tout en permettant le travail concerté des équipes dans le respect des richesses respectives de chacune.

Le Projet visera en outre à définir les conditions du rayonnement du conservatoire sur l'ensemble du territoire de la Guyane et, en particulier, sur le littoral nord dans le cadre de liens avec les autres établissements de musique et de danse.

Sa position géographique sur le continent sud-américain, entre le Surinam et le Brésil, les nombreuses cultures qui cohabitent et le fort taux de croissance démographique du territoire guyanais, posent le cadre dans lequel s'inscrit l'action du CMDTG et font de celui-ci un établissement à haut potentiel.

Démarche et méthodologie

A. LE PROJET

Ce projet est une démarche participative visant, en s'appuyant sur une analyse et un diagnostic partagé de l'existant, à définir les objectifs prioritaires d'évolution et de changement sur la période 2020-2025.

L'élaboration de ce projet est portée par la directrice en collaboration avec le Conseil Pédagogique : coordonnateurs de département, l'ensemble du personnel, les partenaires institutionnels et autres acteurs culturels.

Pour ce faire, des concertations avec les équipes sont organisées en séances plénières avec l'ensemble du personnel, avec les coordonnateurs et par groupes « fonctionnels » : selon les types d'actions ou les domaines d'enseignement.

B. LA DEMARCHE

B.1 Les objectifs

- Préciser les missions du Conservatoire
- Fixer les grandes orientations
- Définir les objectifs opérationnels à atteindre et un échéancier de mise en œuvre en prenant en compte l'intérêt :
 - *Des publics visés et touchés*
 - *De l'organisation et du fonctionnement de l'établissement*
 - *Des personnels*
- Indiquer les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs
- Déterminer les actions concrètes à mener pour atteindre les objectifs

B.2 Le contexte

- Un conservatoire sous statut d'établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle de la Collectivité Territoriale de Guyane couvrant les domaines de la danse, de la musique et du théâtre et assurant des fonctions d'éveil, d'initiation, d'enseignement spécialisé, d'éducation artistique et culturelle, de création et de diffusion artistiques.
- Un établissement actuellement classé par l'Etat en « Conservatoire à Rayonnement Départemental ».
- Outre, le CMDTG, quatre établissements municipaux assurent des enseignements artistiques dans la zone littorale : Kourou, Saint-Laurent du Maroni, Matoury et Sinnamary, deux établissements municipaux plus récents : Macouria et Iracoubo, ainsi que diverses écoles associatives et de nombreux cours privés.

B.3 Les textes de référence

- Les statuts du CMDTG

- Le Schéma Territorial de Développement Culturel de la CTG
- Les schémas nationaux d'orientation pédagogique en musique, danse et art dramatique
- L'arrêté du 15 décembre 2006 du Ministère de la Culture fixant les critères de classement des établissements publics de la musique, de la danse et de l'art dramatique
- La charte de l'enseignement artistique de 2001
- La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) promulguée le 7 juillet 2016

B.4 La méthodologie

La méthodologie retenue est celle d'un projet d'établissement concerté se déclinant en instances de concertations associant l'ensemble du personnel :

- Une cheffe de projet : Michaëlle NGO YAMB NGAN, Directrice du CMDTG
- Un chargé de mission et conseiller du projet : Éric SPROGIS, prestataire.
Ses missions sont les suivantes :
 - Apporter des moyens théoriques et méthodologiques
 - Proposer les méthodes de travail et animer les séances
 - Proposer aux équipes et aux instances des synthèses du travail en cours et, si nécessaire, des propositions de dépassement des contradictions apparues
 - Rédiger les comptes rendus de réunion et les propositions de documents d'étape
 - Accompagner à distance les différentes phases d'élaboration du Projet
- L'équipe des coordinateurs de département
- Des réunions plénières du personnel
- Des groupes de travail « sectoriels » composés de membres du personnel des établissements qui souhaitent participer à la concertation
- Des séances de travail avec différents partenaires institutionnels.

B.5 Le calendrier

L'écriture du projet se fait en trois étapes :

1^{ère} étape :

Etat des lieux, diagnostic et analyse de la situation de l'enseignement et des pratiques artistiques du conservatoire. Définition des grandes orientations.
(27 au 31 janvier 2020)

2^{ème} étape :

Validation de l'avant-projet sommaire et élaboration de l'avant-projet définitif
(2 au 6 mars 2020)

3^{ème} étape :

Projet définitif, objectifs à atteindre, actions à mener, résultats attendus avant la mi-avril 2020. Ces délais sont reportés à octobre 2020 compte tenu du contexte sanitaire qui a débuté en mars 2020.

Première partie

I. Etat des lieux, analyse de l'existant et diagnostic

Disposant d'un équipement de grande qualité, le CMDTG, est un outil culturel majeur de la Collectivité Territoriale de Guyane.

Il cohabite aux côtés de l'EPCC des arts vivants « *Les Trois Fleuves* » et du Pôle Culture et Patrimoine de la CTG dans les locaux de l'ENSEMBLE CULTUREL RÉGIONAL : ENCRE.

En son sein, il est proposé un enseignement initial en danse, musique et théâtre. La formation prépare les élèves aux divers aspects de la pratique artistique en s'appuyant sur de multiples situations d'apprentissage mises au service de l'épanouissement personnel et s'efforçant d'articuler les différentes formes artistiques, orales et écrites, issues du patrimoine classique occidental comme des cultures issues des traditions guyanaises et caribéennes.

Une équipe de 42 enseignants dispense une trentaine de disciplines à 1300 élèves et les nombreuses actions en direction de publics divers impactent plusieurs milliers de bénéficiaires.

Il mène également de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle en direction du milieu scolaire et d'autres partenaires.

Il propose en outre une importante action de diffusion appuyée en partie sur des partenariats avec d'autres structures et s'inscrivant dans la programmation culturelle du territoire et, d'une façon générale dans le Schéma Territorial de Développement Culturel de la Collectivité.

L'objet principal de ce Projet d'Établissement est de renforcer la cohérence générale de cette action, d'améliorer son fonctionnement, de définir ses priorités de développement, dont la troisième partie définira des objectifs concrets et réalistes avec des plans d'actions opérationnels.

A. UNE ACTION IMPORTANTE EN TERMES D'EFFECTIFS D'ELEVES ET DE PERSONNEL

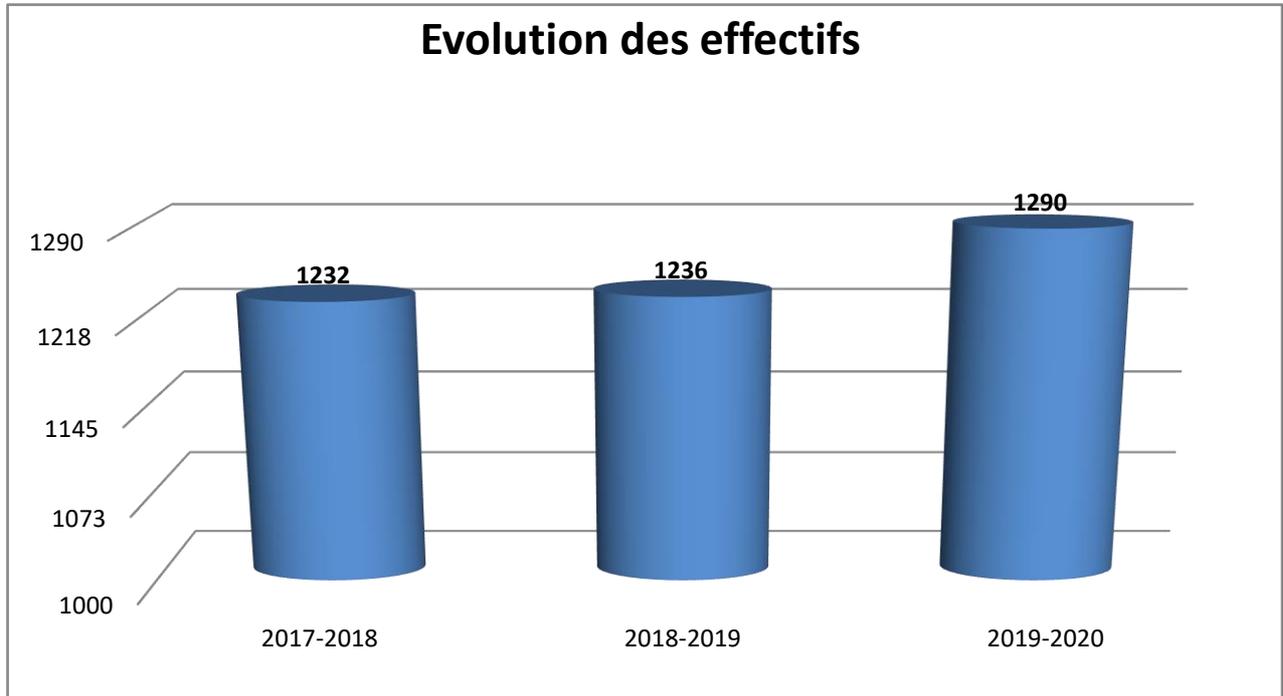
A.1 Les bénéficiaires

Les principaux usagers bénéficiaires sont les élèves régulièrement inscrits dont les détails sont illustrés ci-dessous.

Le CMDTG touche en effet plus d'usagers par le biais notamment des interventions en milieu scolaire mais également par les manifestations publiques qu'il organise.

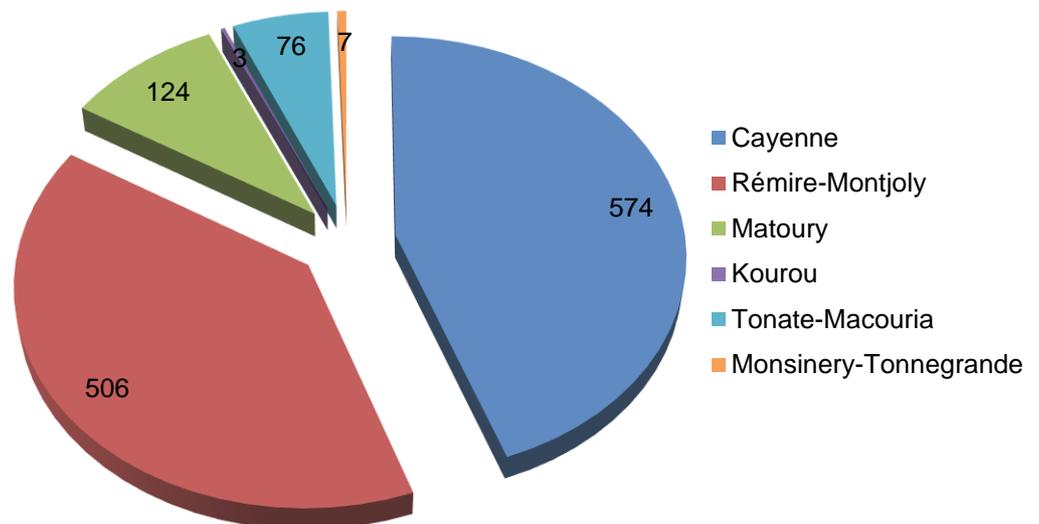
Ces chiffres permettent d'avoir une idée globale de l'impact de l'établissement sur la population.

Effectifs d'élèves par rapport au bassin de population (2019-2020)



	<i>Population</i>	<i>Nombre d'élèves</i>	<i>Ratio</i>
<i>Communauté d'Agglomération du Centre-Littoral</i>	140 000	1570	1,12

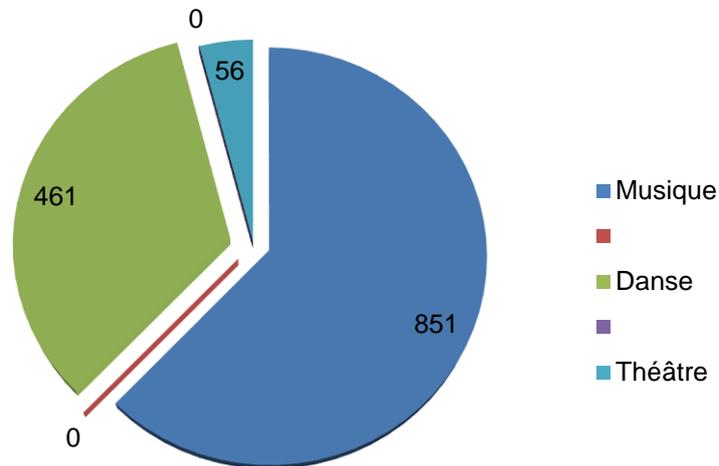
Lieux de résidence des élèves inscrits



Provenance géographique des élèves en fonction de leur lieu de résidence initial

	Nbre d'élèves	Population	Ratio
Cayenne	574	61268	0,94
Rémire-Montjoly	506	25122	2,01
Matoury	124	31956	0,39
Kourou	3	25690	0,011
Tonate-Macouria	76	14200	2,94
Monsinery-Tonnegrande	7	2589	0,27

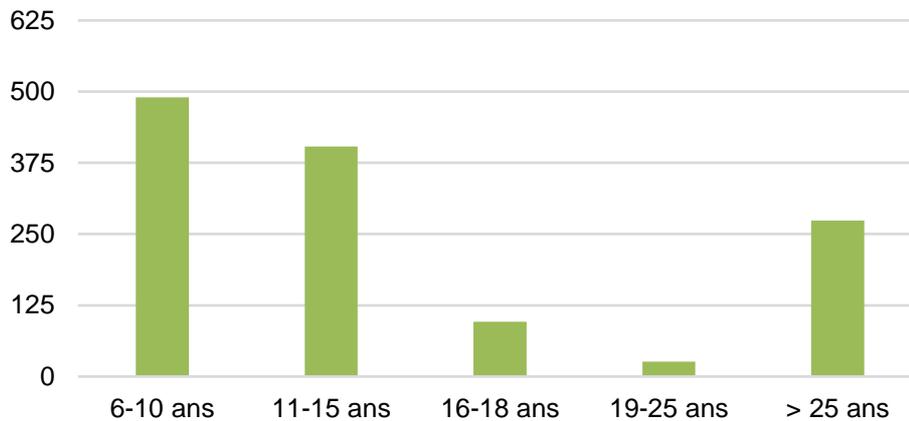
Répartition par domaines : élèves / cours



[Note : ce tableau indique la proportion d'élèves suivant les cours de chaque domaine et prend donc en compte ceux qui suivent plusieurs cours différents soit au sein de la même spécialité – en particulier pour la musique – soit qui sont inscrits dans plusieurs domaines différents]

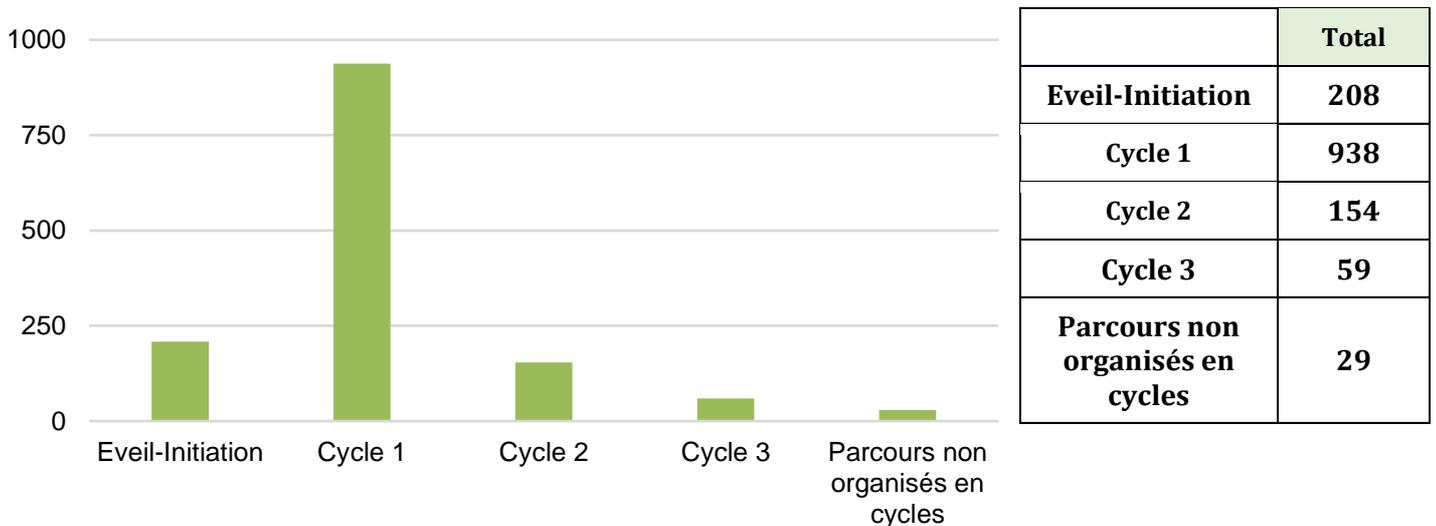
Répartition des élèves par tranches d'âges

Par tranches d'âges 2019-2020	
	Effectifs
6-10 ans	490
11-15 ans	404
16-18 ans	96
19-25 ans	26
> 25 ans	274



A noter : Le nombre important de jeunes élèves de moins de 15 ans, une grande déperdition d'effectifs à partir de 16 ans et le grand nombre d'adultes. Ces constats peuvent être faits dans la plupart des conservatoires, même si la chute d'effectif au sortir de l'adolescence est ici très marquée.¹

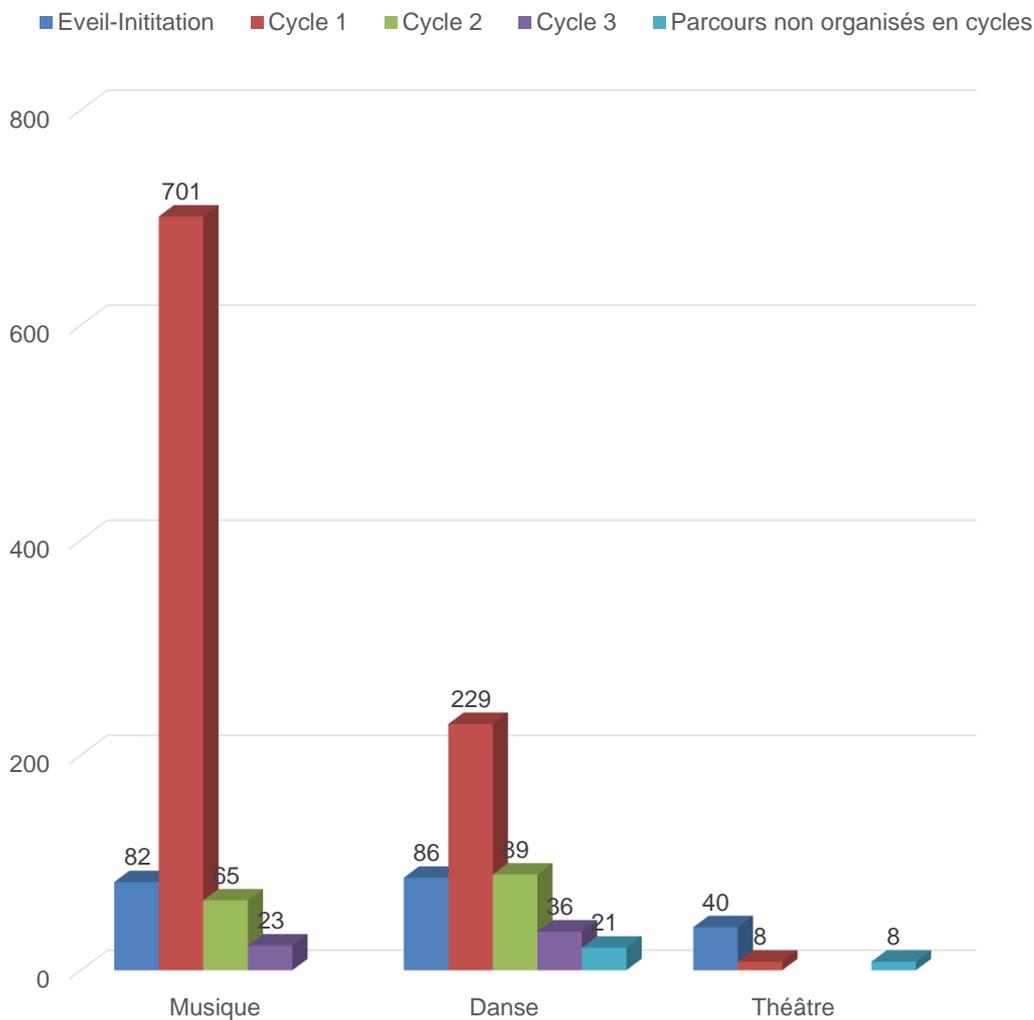
Répartition des élèves-cours par cycles



Sont comptabilisés	
En "éveil-initiation"	les cours d'éveil, d'initiation FM, Danse et Théâtre
En "non organisés en cycles"	les parcours adultes en danse et théâtre

¹ Voir ci-après à propos des cycles 2 et 3.

Répartition des élèves par cycles et par domaines



A noter :

- La grande déperdition d'effectifs du cycle 1 au cycle 2 surtout en musique : 80% environ et du cycle 2 au cycle 3.

Cette chute des effectifs entre les cycles est assez souvent constatée dans la plupart des conservatoires équivalents. Les raisons en sont multiples : changement de motivation au moment de l'adolescence, augmentation de la charge du travail scolaire, crainte devant les exigences du cursus en cycle 2. Mais cette chute est ici particulièrement marquée, d'autant que les parcours personnalisés, préconisés dans les Schémas d'Orientation Pédagogique, sont ici peu développés.

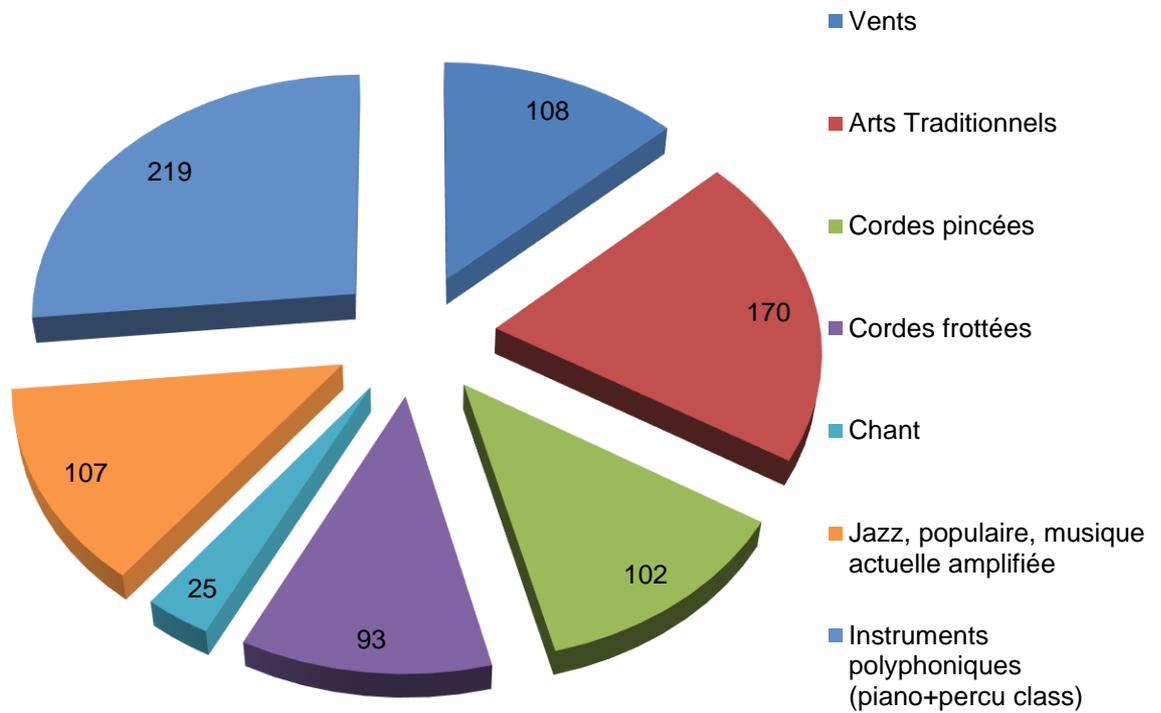
Il est possible – mais cela reste à vérifier – que cette différence quantitative soit également liée à un maintien assez long des élèves en cycle 1.

- Le très faible nombre d'inscrits en cycle 3 qui peut s'expliquer, en partie, en raison de la nécessité pour les élèves envisageant des études supérieures de quitter Cayenne.

Répartition par domaines et disciplines : élèves-cours (2018-2019)

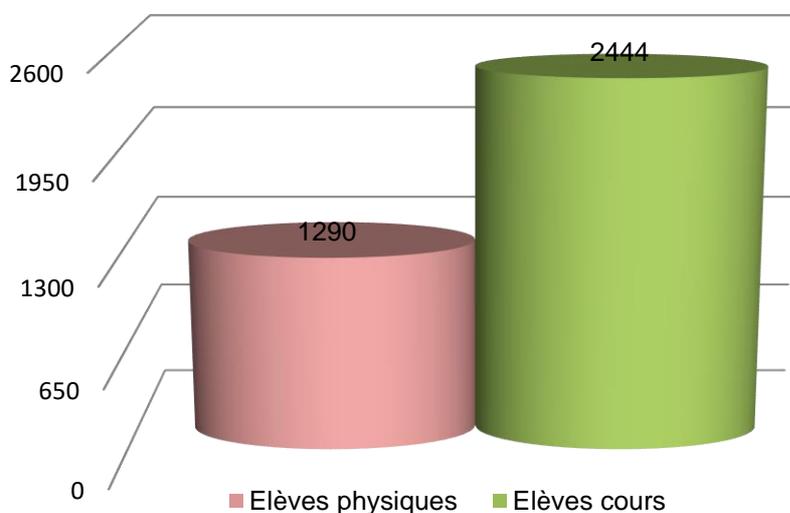
Musique - Elèves cours		
VENTS		108
	Flûte trav	33
	Clarinette	27
	Saxophone	19
	Trombone	13
	Trompette	16
CORDES PINCEES		102
	Guitare	102
CORDES FROTTEES		93
	Violon	70
	Violoncelle	18
	Contrebasse	5
CHANT		25
	Chant	25
Arts Traditionnels		170
	Percussions afro-caribéennes et latine	63
	Percussions traditionnelles	107
Jazz, populaire, musique actuelle amplifiée		107
	Guitare basse	32
	Guitare jazz	29
	MAO	3
	Batterie	43
Instruments polyphoniques		219
	Piano	195
	Percussions classique et moderne	24
Formation et culture		624
Pratiques vocales		271
Pratiques collectives et transversales		101
total musique		
CHAM		49
Danse		519
	Classique	178
	Jazz	174
	Hip-Hop	133
	Trad. Créole	34
	Trad aluku	(nouveau)
	Tango	asso
Théâtre		56
total élèves-cours		2444

Répartition par disciplines instrumentales et vocales

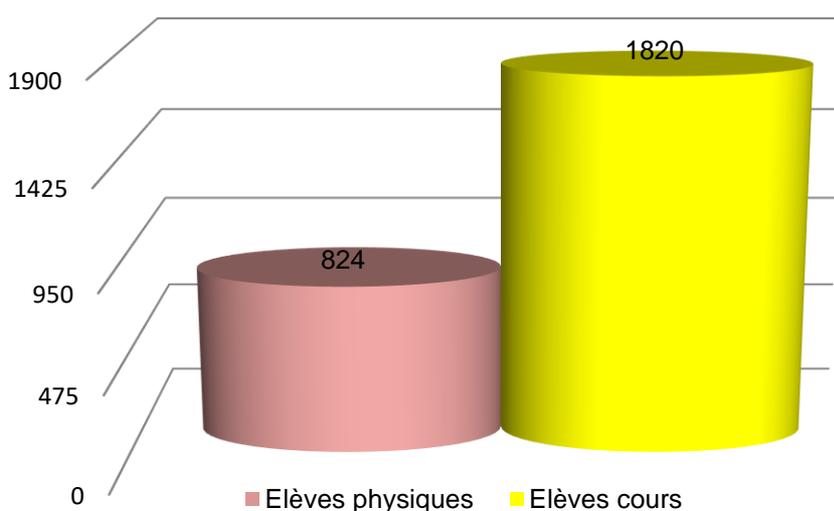


Vents	108
Arts Traditionnels	170
Cordes pincées	102
Cordes frottées	93
Chant	25
Jazz, populaire, musique actuelle amplifiée	107
Instruments polyphoniques (piano + percussions classiques)	219
	824

Effectif des élèves inscrits toutes disciplines confondues (2019/2020)



Effectif des élèves inscrits par instrument/chant (2019/2020)



A noter : La comparaison entre les effectifs « élèves physiques » (nombre d'inscriptions nominatives) et les effectifs « élèves-cours » (cumul des effectifs de toutes les classes) permet de mesurer globalement l'implication des élèves dans les activités proposées, de manière obligatoire ou optionnelle.

La comparaison montre qu'en moyenne, près d'un élève sur deux suit au moins deux disciplines.

Sachant que l'enseignement du théâtre est la plupart du temps pluridisciplinaire au sein des mêmes cours et en isolant le rapport élèves physiques/élèves cours dans les disciplines instrumentales (largement plus qu'un élève sur deux), on peut en déduire une forte implication des élèves dans les activités proposées et la vie de l'établissement, notamment pour les cours de Formation Musicale et de pratiques collectives.

B. UN CONSERVATOIRE QUI PARTICIPE ACTIVEMENT A LA VIE CULTURELLE ET EDUCATIVE DE SON TERRITOIRE

B.1 Des actions en direction du milieu scolaire

Outre sa mission d'enseignement artistique spécialisé destiné aux élèves inscrits, le Conservatoire mène différentes actions d'Education Artistique et Culturelle en direction du milieu scolaire et en partenariat avec des établissements d'enseignement général :

- Une classe à horaires aménagés vocale avec le Collège : actuellement en 5^{ème} (1^{ère} année) et en 3^{ème} (2^{ème} année). Elle comprend 2h de pratiques collectives vocales assurées par le conservatoire et 2h30 d'éducation et de formation musicale assurées par le collège.
- Un orchestre à l'école (OAE) à l'Ecole Sainte-Thérèse sur un niveau scolaire comprenant 2 intervenants effectuant chacun 3h hebdomadaires.
- Participation au « Plan choral » : *Chorales en mouvement* touchant 900 élèves sur tout le littoral avec 14 écoles réparties dans 8 communes. Trois intervenants du conservatoire, en appui aux professeurs d'école, sont affectés à ce dispositif à raison de 6h par an et par école.

En projet à partir de septembre 2020 :

- 17h hebdomadaires dédiées aux Interventions en Milieu Scolaire : IMS affectées à 27 écoles
- Réouverture d'une CHAM instrumentale au collège Rébeerg Néron.

B2. L'action culturelle (diffusion et création)

En 2018-2019, le Conservatoire a présenté 27 actions de diffusion et de stage, dont :

- ✓ 17 pour la musique sur 30 jours
- ✓ 9 pour la danse sur 20 jours
- ✓ 1 pour le théâtre sur 2 jours

Ces chiffres ne tiennent pas compte des auditions ou démonstrations de classe pour l'année 2018-2019.

Le Conservatoire est un lieu d'enseignement spécialisé pour élèves volontaires et surtout une structure de formation, d'éducation et d'action artistique globale.

Ces différentes fonctions gagneraient encore à être mieux articulées :

- d'une part, dans le cadre d'une formation globale des élèves,
- d'autre part dans le cadre de son rayonnement culturel,
- enfin en développant et en optimisant les partenariats avec toutes les structures culturelles et les lieux de pratiques amateurs du territoire.

C. DES PERSONNELS QUALIFIES ET INVESTIS DANS L'ACTION DU CONSERVATOIRE

C.1 Organigramme de la structure

Le CMDTG est un établissement public à caractère administratif, à ce titre, il assure l'ensemble des services de gestion.

Président du Conseil d'Administration : Président de la Collectivité Territoriale de Guyane

Direction de l'établissement : PEA (cat. A)

Responsable Administration et Finances : Attaché territorial (cat. A)

Conseillère aux études chorégraphiques : ATEA (cat. B) ayant accès au grade de PEA (cat. A)

Conseillère aux études théâtrales : ATEA (cat. B)

Conseillère aux études musicales : ATEA (cat. B)

Coordonnateurs de départements

Département vent : PEA (cat. A)

Département cordes pincées : PEA (cat. A)

Département cordes frottées : PEA (cat. A)

Département piano : PEA (cat. A)

Département arts traditionnels : PEA (cat. A)

Département formation et culture musicale : ATEA (cat. B)

Département chant et pratiques vocales : PEA (cat. A)

Département percussions : ATEA (cat. B)

Département Jazz : ATEA (cat. B)

Musiques Actuelles et Amplifiées : ATEA (cat. B)

Département danse : ATEA (cat. B) ayant accès au grade PEA (cat. A)

Département théâtre : ATEA (cat. B)

Département Education Artistique et Culturelle (CHAM et IMS): ATEA (cat. B)

Chargé de mission coopération avec le Brésil et le Surinam

ATEA (cat. B)

Chefs et responsables de services administratifs et techniques

Finances : Attaché Territorial (cat. A)

Gestion administrative du personnel : Rédacteur principal (cat. B)

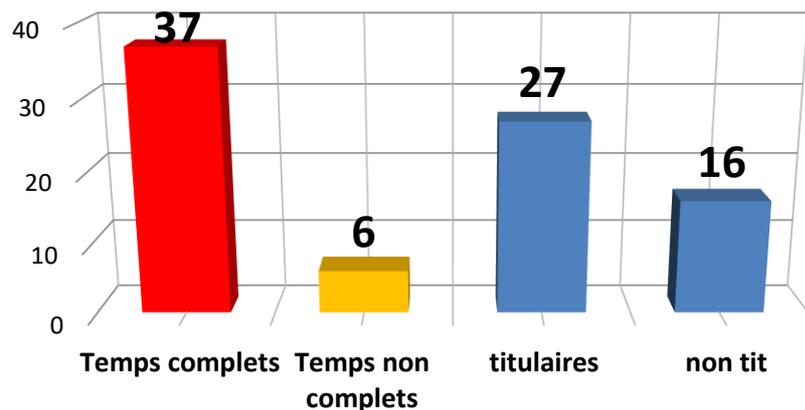
Communication et diffusion : Rédacteur principal (cat. B)

Scolarité : Adjoint administratif (cat. C)

C.2 Un potentiel pédagogique et artistique diversifié

Le personnel pédagogique du conservatoire comprend 42 enseignants et intervenants qui dispensent 72h de cours par semaine.

L'équipe des enseignants représente un ensemble d'artistes issus de pratiques et d'esthétiques diverses, permettant à cette équipe de développer son action en prenant en compte à la fois des enseignements du patrimoine classique occidental, des cultures guyanaises et caribéennes de transmission orale, ainsi que des expressions musicales et chorégraphiques émergentes. Cette offre de formation couvrant les domaines de la danse, du théâtre et de la musique.



C.3 Temps pédagogiques

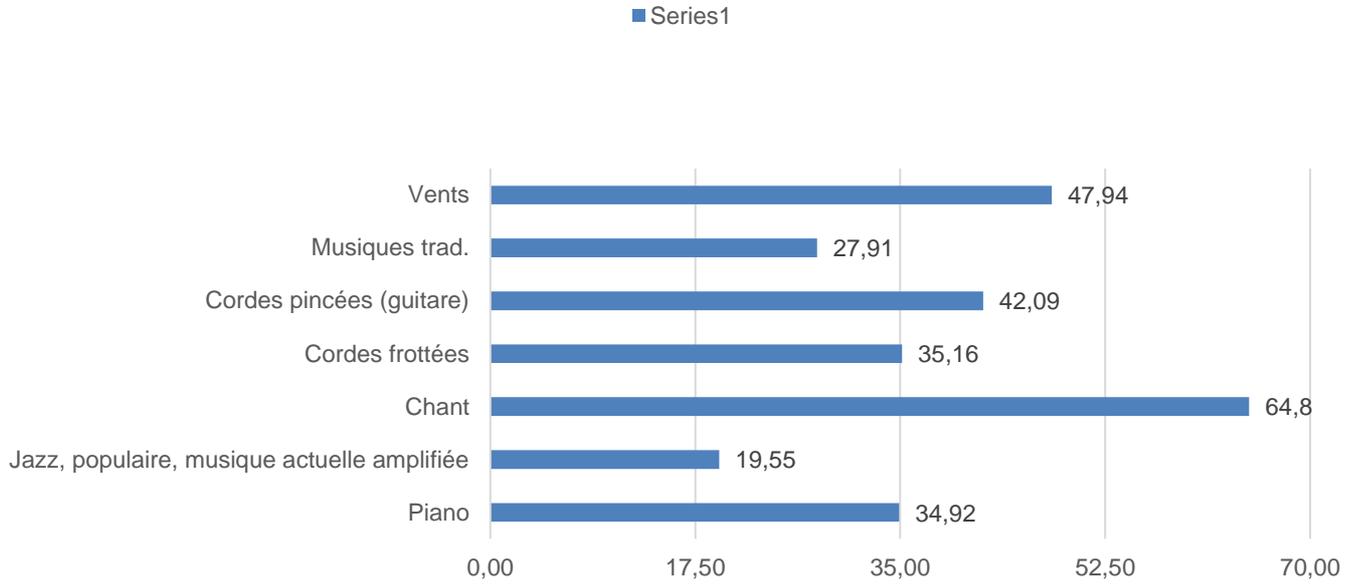
Le temps de cours moyen par élève pour les disciplines instrumentales « classiques » se situe entre 35 et 48mn par semaine.

En ce qui concerne les cours de musiques actuelles et de musiques traditionnelles, ils présentent des temps de cours moyens inférieurs dans la mesure où ces enseignements reposent principalement sur des activités en petits groupes.

D'une manière générale, ces données donnent une idée globale des moyens pédagogiques globaux affectés. Le développement des cycles 2 et 3, permettra d'augmenter ce temps moyen.

Les élèves inscrits dans ces niveaux consomment davantage d'heures par semaine.

Temps moyen de cours hebdomadaire des classes instrumentales par élève



D. UNE OFFRE PEDAGOGIQUE ET ARTISTIQUE RICHE ET DIVERSIFIEE AVEC CERTAINS MANQUES

SPÉCIALITÉ	DEPARTEMENTS	DISCIPLINES
MUSIQUE	PIANO	Piano - Claviers
	VENTS	Flûte traversière - Clarinette - Saxophone Trompette - Trombone
	CORDES FROTTÉES	Violon - Alto - Violoncelle - Contrebasse
	CORDES PINCÉES	Guitares
	ARTS TRADITIONNELS	Percussions créoles guyanaises - Danses créoles guyanaises - Danses Aluku Bushinengue - Guitare traditionnelle
	PERCUSSIONS	Batterie-Percussions afro-caribéennes - Percussions classiques - Percussions traditionnelles
	CHANT ET PRATIQUES VOCALES	Chant lyrique Chant choral <ul style="list-style-type: none"> • Créations envisagées : Chant jazz et musiques actuelles
	JAZZ	Guitare Basse - Contrebasse - Guitare - Batterie - Piano - Instruments à vent <ul style="list-style-type: none"> • Création envisagée : Chant jazz • Tout instrument peut accéder au cursus jazz
	MUSIQUES ACTUELLES ET AMPLIFIÉES	Guitare - Guitare basse - Batterie - Chant - Claviers Musique Assistée par Ordinateur
	PRATIQUES COLLECTIVES	Orchestres - Big Band - Chorales - Ensembles instrumentaux - Musique de chambre - Ateliers divers
	FORMATION ET CULTURE MUSICALE	Eveil et initiation musicale Formation musicale générale Formation musicale spécifique JAZZ et MAA Formation musicale spécifique percussionnistes Musique Assistée par Ordinateur <ul style="list-style-type: none"> • Créations envisagées : -formation musicale des danseurs, classe de culture et écriture musicales
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	Interventions en milieu scolaire Classes Horaires aménagés à dominante instrument - Classe Horaires aménagés à dominante vocale	
DANSE	DANSE	Danse classique Danse jazz Danse aluku bushinengue Danse créole guyanaise Danse hip-hop
THÉÂTRE	ARTS DU THÉÂTRE	Art Dramatique

E. UNE DEMARCHE ACTIVE DE PARTENARIATS ET DE COLLABORATIONS

E.1 Avec les structures et associations de Cayenne

Les structures partenaires

L'**EPCC Les Trois Fleuves** a la gestion de l'auditorium Edmond Antoine Édouard de 440 places. A ce titre l'occupation de l'auditorium par le CMDTG est soumise à une concertation préalable.

Les élèves du CMDTG bénéficient également d'un tarif préférentiel, pour tous spectacles diffusés dans cette salle. Ceux-ci, de manière ponctuelle, représentent le 1er public touché par les master-classes animées par les artistes invités par l'EPCC.

En projet avec l'EPCC Les Trois Fleuves

Dans une démarche d'instaurer une école du spectateur dans le parcours des élèves, la collaboration entre nos 2 structures pourra faire l'objet d'une programmation ciblée.

De plus, la cohabitation pourra être optimisée en diversifiant les plages d'occupation de la salle de manière efficiente.

Le CMDTG accueille le **Centre de Développement Chorégraphique de Guyane : CDC** en mettant à disposition des studios de danse. C'est à ce titre que sont organisées des résidences de création de chorégraphes ou des interventions dans les classes de danse du conservatoire.

En projet avec le Centre de Développement Chorégraphique de Guyane

Anticiper les actions du CDC afin de cibler les publics et d'optimiser la venue de chorégraphes notamment pour l'ensemble chorégraphique du conservatoire. De plus, l'offre de formation et d'action du CDC pourrait contribuer à la validation des parcours des étudiants, notamment en cycle III d'orientation professionnelle.

Les associations

Le CMDTG ouvre ses portes à de nombreuses associations pour leurs activités respectives : répétitions, organisation de stages ou de festivals.

E.2 Dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle

Les actions d'**Education Artistique et Culturelle : EAC** font parties des missions de l'établissement. Dans ce cadre, le partenaire principal est l'Éducation Nationale touchant les écoles primaires et le collège :

- **2 Classes à Horaires Aménagés Musique : CHAM**
 - o 1 au collège Rébeerg Néron pour la CHAM vocale
 - o 1 au collège Gérard Holder pour la CHAM instrumentale

- Des **Interventions en Milieu Scolaire : IMS** sont organisées dans les écoles.
- En prévision pour l'année scolaire 2020-2021 : 17h/hebdomadaire à destination de 27 écoles avec un effectif de 2 enseignants du CMDTG consacrés à ce dispositif dont 1 titulaire du DUMI : Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant qui ont été recrutés à ces fins.
- Des cours sont dispensés ponctuellement dans des collèges de Maripasoula et de Saint-Georges de l'Oyapock.

Des actions ponctuelles sont reconduites dans le cadre du « Plan choral » avec une manifestation intitulée « **Chorales en mouvement** » intéressant de nombreuses écoles.

Pour mener à bien ce projet, des interventions dans les classes et formation des enseignants de l'Education Nationale ont eu lieu durant 3 années consécutives.

Le CMDTG est également partenaire de l'association nationale « **Orchestre À l'École** » : OAE présente à l'école élémentaire privée de Sainte-Thérèse à Montjoly.

E.3. Avec les structures à vocation sociale

Des actions ponctuelles ont lieu à destination de publics en milieu hospitalier, avec un **groupement de cliniques et d'hôpitaux**.

En projet

- En partenariat avec **DEMOS : Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale**, porté par la Philharmonie de Paris, nous souhaitons développer des orchestres à vocation sociale dans les quartiers prioritaires à partir d'octobre 2021.
- Des ateliers d'orchestre de rue seront mis en place avec un tarif préférentiel. Les associations de carnaval sont visées par ce dispositif.

E.4 Avec les autres établissements d'enseignement artistique

Sur le territoire

Le CMDTG met à disposition des établissements municipaux des communes de **Matoury** et **Sinnamary** des enseignants et du personnel encadrant.

Une convention de partenariat avec **Rémire-Montjoly** permet l'ouverture à l'Espace HO TEN YOU, de la 1ère annexe du CMDTG avec des disciplines ciblées : percussions, éveil musical, chorale et formation musicale.

Dans l'hexagone

L'adhésion à l'Association « **Conservatoires de France** », permet au CMDTG d'assurer une veille permanente et surtout d'intégrer un véritable réseau des conservatoires nationaux.

En projet d'envergure nationale

Mettre en place une convention avec des structures équivalentes dans l'hexagone pour des échanges pédagogiques et artistiques.

Sur le plan international

Un projet pérenne d'échanges pédagogiques avec les écoles et conservatoires internationaux est à renforcer notamment :

- sur le continent sud-américain à Macapa (Brésil) et Paramaribo (Surinam)
- dans les petites et grandes Antilles : Martinique, Guadeloupe et Cuba
- en Amérique du nord notamment avec l'école de danse Alvin Ailey aux USA.

E.5 Dans le domaine de la formation

Le CNFPT est un levier majeur pour l'accès à la formation dans l'Hexagone. Il conviendra de l'optimiser en anticipant les besoins par l'élaboration d'un **plan de formation**.

Un projet de formation avec le Pôle supérieur de Normandie est également en cours pour la formation diplômante et la reconnaissance des acquis des acteurs du territoire.

E.6 Avec l'Etat

La Direction des Affaires Culturelles de Guyane, représentant le Ministère de la Culture siège au conseil d'administration de l'établissement et finance les projets répondant à un cahier des charges spécifique.

Au plus près des préconisations de l'Etat, le CMDTG renouvellera la demande de classement de l'établissement, en Conservatoire à Rayonnement départemental, afin d'attester d'un socle qualitatif et professionnel identique sur un plan national.

F. LES TARIFS

Droits d'inscription	Frais de cours	Total pour l'année
1 personne	40	226
2 personnes	80	380
3 personnes	120	462

Les tarifs encouragent les inscriptions familiales par le biais de réductions à destination des familles. Une réflexion sera également menée dans l'optique de développer les cycles 3 spécialisés.

G. LES MOYENS BUDGETAIRES : EXERCICE 2019 ET PREVISIONNEL 2020

Budget simplifié	CA 2019	BP 2020
------------------	---------	---------

Charges		
Fonctionnement	3 009 047,90 €	3 184 541,32 €
<i>dont charges de personnel</i>	2 719 279,40 €	2 785 505,00 €
<i>dont charges scolarité-culture-diffusion</i>	76 692,09 €	90 000,00 €
Investissement	34 636,51 €	73 200,00 €
Total charges	3 043 684,41 €	3 318 807,41 €
Produits		
Fonctionnement	3 127 019,90 €	3 184 541,32 €
<i>dont subvention CTG</i>	2 587 429,16 €	2 586 000,00 €
<i>dont subvention Etat</i>	144 011,00 €	144 011,00 €
<i>dont recettes propres</i>	335 579,74 €	325 889,00 €
<i>dont divers</i>	60 000,00 €	
Investissement	26 727,00 €	134 266,09 €
<i>dotation aux investissements</i>	24 807,00 €	
<i>scolarité</i>	1 920,00 €	
Total produits	3 153 746,90 €	3 318 807,41 €
Charges assurées par la collectivité	2 587 429,16 €	2 586 000,00 €
Nombre d'élèves	1290	

avec solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Coût moyen par élève

<i>Sur dépenses globales</i>	2 359	2 573
<i>Sur charges collectivité</i>	2 006	2 005
Participation moyenne des usagers	260,14	252,63

A titre d'information, part des dépenses 2019 consacrées à l'action culturelle :

Musique 39 800 €

Danse 12 800 €

Théâtre 800 €

Le coût moyen annuel par élève du CMDTG est d'environ 2 500 €, plaçant ainsi le CMDTG dans la moyenne haute des établissements français de classement équivalent - *cf l'étude de la Fédération des Maires des villes moyennes sur les tarifs au niveau national, réalisée en 2011* -.

Il est calculé en divisant les dépenses globales par le nombre d'inscrits. Étant entendu que les dépenses concernent également les nombreux publics non-inscrits.

Il traduit l'effort général de la collectivité.

H. LE PARC INSTRUMENTAL

En terme d'investissement, un effort particulier a été mis en faveur de l'équipement des salles de cours (insonorisation, renouvellement des équipements des studios de danses, salle d'art dramatique), mais également à destination des classes à horaires aménagés.

Compte tenu des missions et des grandes orientations en faveur de l'élargissement des publics touchés par le conservatoire, les dépenses d'investissement du CMDTG gagneront à être davantage tournées vers les usagers pour étoffer le matériel mis en location.

I. LES LOCAUX

Le CMDTG dispose de :

- Salles dédiées aux pratiques musicales
- Studios de danse et salle de répétition
- 1 salle dédiée à la pratique du théâtre
- Salles de répétition
- Magasin pour le parc instrumental
- 1 salle de spectacle de 440 places, gérée par l'EPCC Les Trois Fleuves
- Bureaux administratifs

J. DES DISPOSITIFS ET DES INSTANCES DE DECISION, DE COORDINATION ET DE CONCERTATION SPECIFIQUES

J.1 Le Conseil d'Administration

Les statuts du CMDTG définissent avec précision la composition, le fonctionnement et la fonction du Conseil d'Administration, présidé par le représentant de la Collectivité Territoriale.

Extraits des statuts du CMDTG

Le CMDTG est administré par un conseil d'administration (CA) et dirigé par un directeur.

Le CA est composé de treize membres :

Onze membres de droit (ou leurs représentants : le président de la Collectivité Territoriale, six conseillers territoriaux, le Préfet, le Recteur d'Académie, le Président du Conseil de la Culture, d'Education et de l'Environnement

Deux membres désignés par élection : le représentant du personnel enseignant et le représentant du personnel administratif.

Le représentant de l'Association des Parents d'élèves assiste aux réunions avec voix consultative ainsi que le directeur et le responsable administratif et financier.

(...)

Le CA est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom du CMDTG et pour faire et autoriser toutes les opérations relatives à ses activités dans la limite de son objet social.

J.2 Conseil pédagogique

Le CMDTG dispose d'un conseil pédagogique constitué de 12 à 17 coordonnateurs de départements par groupe de disciplines et de 3 conseillers aux études musicales, chorégraphiques et théâtrales, qui se réunissent régulièrement pour échanger sur le fonctionnement du conservatoire.

Désignés par la direction, les coordonnateurs sont forces de proposition sur tous les aspects pédagogiques et artistiques de l'établissement.

J.3 Comité de direction

Pour la partie administrative, les responsables de service se réunissent de manière hebdomadaire afin d'assurer le fonctionnement et le suivi administratif de l'établissement.

Première partie

II. Analyse et diagnostic

Un établissement public d'éducation, d'enseignement et de pratiques artistiques cherchant à articuler les esthétiques classiques et contemporaines avec celles des cultures traditionnelles de tradition orale et des pratiques populaires modernes.

Il se caractérise par :

- La diversité de ses fonctions : Education artistique et culturelle / Enseignement spécialisé / Action Culturelle
- Une offre d'enseignements et de pratiques pluridisciplinaires couvrant trois domaines artistiques : Danse, Musique et Théâtre
- Le caractère intergénérationnel de ses usagers
- Un statut et des moyens qui le situent au premier plan des structures culturelles de la Collectivité Territoriale
- La dynamique de projets qui sous-tend l'action de ses équipes
- Une volonté politique forte d'inscrire la culture dans les options prioritaires de la Collectivité et de faire en sorte que le CMDTG contribue à l'identité du territoire
- Des personnels qualifiés qui ont pris conscience de la nécessité de définir un projet commun
- Des partenariats nombreux et en développement.

Des points faibles et des améliorations indispensables qui constituent autant de « chantiers » à inscrire dans le projet d'établissement :

- Des modalités d'organisation pédagogique à mettre en cohérence : évaluation des élèves / durée des cycles / globalité de la formation et articulation pluridisciplinaire, rôle de la formation et de la culture musicale...
- Faiblesse des effectifs en cycles 2 et 3
- Nécessité d'améliorer les dispositifs d'accueil des publics en difficulté
- Une action culturelle et de diffusion, parfois interdisciplinaires, dans des démarches de pédagogie de projet avec des actions significatives mais qui restent à structurer et à exploiter sur le long terme, notamment sur le plan pédagogique
- Améliorer la communication interne et externe
- Renforcer la dimension « guyanaise » du Conservatoire en établissant des collaborations et des partenariats avec, d'une part, les autres établissements d'enseignement artistique et, d'autre part, les associations et structures de pratiques musicales, notamment traditionnelles.

A. OPPORTUNITES

- Volonté politique de développer cet outil culturel majeur
- Volonté des équipes de s'engager dans une démarche participative d'élaboration et de mise en œuvre d'un nouveau Projet d'Etablissement
- Volonté de partenariats exprimés par les autres établissements du Littoral-Nord
- Qualité des locaux et intérêt de leur insertion dans un complexe culturel : ENCRE
- Attente de la population et foisonnement des pratiques artistiques traditionnelles

B. CONTRAINTES ET DEFIS A RELEVER

- Elaboration d'un projet dans le cadre de contraintes budgétaires
- Spécificités du territoire, notamment en termes de distances géographiques et de difficultés de déplacement
- Reconnaissance et classement par l'Etat tout en favorisant la promotion des cultures traditionnelles.

Deuxième partie

I. Problématiques et enjeux généraux

A. TERMINOLOGIE

Dans les deuxième et troisième parties du projet d'établissement, un certain nombre de termes ou de concepts sont utilisés dans des acceptions relativement précises.

Celles-ci sont présentées ci-dessous :

A.1 Expressions et termes liés aux fonctions et aux pratiques

Education artistique et culturelle

Cette expression qui définit l'une des priorités des politiques interministérielles : Education Nationale et Culture, s'applique aux actions visant à développer la personnalité et les connaissances générales des élèves dans les domaines de l'art et de la culture.

C'est l'enseignement général qui en assure la principale responsabilité mais elle ne peut être menée à bien qu'avec le concours de structures culturelles et d'enseignement artistique - voir ci-dessous -.

Selon les textes ministériels, elle s'appuie sur trois piliers :

- CONNAISSANCE : des œuvres, des esthétiques, des contextes...
- RENCONTRE : avec des artistes, avec des situations culturelles...
- PRATIQUE : d'une expression artistique

S'agissant du Conservatoire de Guyane, on trouvera donc cette fonction dans quasiment toutes ses actions : interventions à l'école, orchestres à l'école, pratiques dans le conservatoire, assistance à des spectacles, ateliers etc.

Enseignement artistique

Cette expression définit les enseignements débouchant sur une pratique effective, généralement spécialisée : instrumentale, vocale, chorégraphique, théâtrale et reposant sur des parcours structurés et continus.

Mais les enseignements artistiques spécialisés sont également des instruments d'éducation artistique.

Actifs culturels

Nous utilisons cette expression pour définir, dans sa plus grande généralité, l'objectif du conservatoire.

Les personnes ayant, d'une manière ou d'une autre, bénéficié de l'action du Conservatoire ont acquis des compétences et des savoirs leur permettant de s'inscrire de manière active et consciente dans leur « vie culturelle » ultérieure autrement qu'en consommateurs passifs.

Selon leur engagement, leurs motivations, leurs talents, leurs possibilités pratiques, cet état d'« actif culturel » peut recouvrir des réalités très différentes : musiciens/danseurs/comédiens poursuivant une pratique amateur, artistes envisageant une professionnalisation, spectateur averti, adhérent

d'une association culturelle et y compris parents et/ou enseignants susceptibles d'appréhender l'expression artistique dans leur action.

Production artistique

Toute action visant à présenter à des publics des prestations artistiques.

Amateurs

Cette notion est assez délicate à définir sans malentendu.

Nous l'utilisons ici lorsqu'il s'agit de déterminer des actions visant :

- A proposer des parcours de formation à des artistes non professionnels afin qu'ils perfectionnent leurs pratiques
- A accompagner des groupements d'artistes amateurs dans la concrétisation de leurs projets
- A proposer à des artistes amateurs des lieux et des cadres de pratiques régulières ou non, éventuellement aux côtés d'élèves du conservatoire
- A mettre des ressources à la disposition d'associations (locaux, partitions, conseils artistiques, instruments, matériels...).

Les élèves du conservatoire engagés dans une formation complète ne sont pas considérés stricto sensu comme des « amateurs » mais comme des « apprenants ». Personne ne peut dire s'ils continueront ou non à avoir une pratique ultérieure et, le cas échéant, si cette pratique sera de nature amateur ou professionnelle.

B. EXPRESSIONS ET TERMES LIÉS A LA METHODOLOGIE DU PROJET

Champs d'action

Il s'agit des grands secteurs au bénéfice desquels s'exerce l'action du Conservatoire.

Orientations et objectifs généraux

Ils indiquent, dans leur généralité, le « sens », avec la double acception de direction et de signification, qui sera donné aux évolutions des enseignements artistiques dans les années à venir.

Objectifs opérationnels

Ils décrivent les situations nouvelles envisagées à l'issue de la mise en œuvre du Projet et les évolutions souhaitées par rapport à l'existant.

Plans d'actions

Ils indiquent les catégories d'actions concrètes et les dispositifs prioritaires qu'il conviendra de développer ou de mettre en place pour atteindre les objectifs du projet et faire en sorte que le conservatoire accomplisse au mieux ses missions.

Moyens

Dispositifs concrets, outils méthodologiques, instances à créer, conventions, ressources budgétaires, moyens matériels etc.

Echéances/échéanciers

Phasage des objectifs en fonction de leur urgence, de la plus ou moins grande complexité de mise en œuvre, des moyens disponibles, des ressources humaines et matérielles...

Cet échéancier comprendra plusieurs phases, par exemple :

- Pour la rentrée 2020-2021
- Pour la rentrée 2021-2022
- Pour 2023 et au-delà

Indicateurs de suivi

Ils indiquent les catégories les plus pertinentes d'analyse des résultats des actions, principalement en fonction des avancées qu'elles constitueront pour les bénéficiaires (usagers, collectivités...), l'organisation de l'établissement, les personnels.

Ces indicateurs devront être renseignés régulièrement, a priori, une fois par année scolaire.

Deuxième partie

II. Les enjeux et le cadre du projet d'établissement

Cadre général : les sept axes stratégiques du Schéma Territorial de Développement Culturel de la CTG

- *Connaître, valoriser et promouvoir les cultures et identités de Guyane*
- *Faire de l'éducation artistique et culturelle de la jeunesse un vecteur de développement, de cohésion et d'intégration*
- *Soutenir la création et sa diffusion*
- *Mettre la culture en connexion avec les autres compétences de la collectivité territoriale, notamment l'économie*
- *Promouvoir la formation et la professionnalisation des acteurs culturels*
- *Développer les équipements et mettre en réseau les acteurs et partenaires culturels*
- *Développer l'ingénierie et le partenariat en concertation avec les collectivités locales et les institutionnels dans la perspective d'une meilleure lisibilité de l'action publique.*

A. LES MISSIONS² DU CONSERVATOIRE MUSIQUE DANSE ET THEATRE DE GUYANE ET LES ENJEUX DU PROJET D'ETABLISSEMENT

En décidant de créer un conservatoire sous statut d'établissement public, la Collectivité Territoriale, soucieuse du développement culturel de son territoire, vise à répondre par l'action à une problématique principale : comment susciter, faire découvrir, encourager et développer les pratiques artistiques au profit de la population de son territoire.

Ces pratiques sont à appréhender dans leur multiplicité : celles des jeunes pour lesquels il s'agira d'une composante de leur éducation générale, celles de ceux qui souhaitent les prolonger par un enseignement plus spécialisé, celles de ceux qui souhaitent les vivre en qualité de spectateurs actifs, celles de ceux qui souhaitent les poursuivre dans le cadre d'une pratique amateur continuée ou en vue d'une orientation professionnelle.

C'est en continuité avec les actions menées depuis la fondation du conservatoire et en cohérence avec les textes réglementaires², en s'appuyant sur l'analyse de la situation actuelle et sur les grandes orientations de la collectivité que sont ainsi définies les missions :

Il s'agit de transmettre des savoirs, des savoir-faire, des patrimoines dans une démarche sociale et culturelle.

² Le Projet d'Etablissement s'inscrit dans la perspective du maintien du classement par l'Etat.

Il s'agit donc d'un projet global de service public qui s'appuie sur ses grands principes :

- Principe de continuité, ce qui implique notamment une articulation étroite entre les différentes fonctions
- Principe d'égalité, ce qui implique la recherche de la réduction des obstacles à l'accès pour les publics visés
- Principe de mutabilité et d'adaptabilité tenant compte des situations et des évolutions institutionnelles, territoriales, démographiques, sociales, esthétiques et culturelles.

Service Public de développement culturel, le conservatoire a une mission générale de rayonnement territorial par le développement des pratiques artistiques à l'intention de l'ensemble de la population du territoire.

Son action vise à la réduction des inégalités d'accès à la culture dans une démarche de cohésion sociale.

D'une manière générale, ces missions se déclinent à partir de quatre grands objectifs :

- ⇒ *Le développement artistique et culturel de la population : de la sensibilisation au perfectionnement qui passe par un enseignement de qualité et un accompagnement des pratiques*
- ⇒ *L'épanouissement des publics touchés par l'action du conservatoire*
- ⇒ *Le rayonnement culturel du territoire par des actions de diffusion et de création visant notamment à développer le lien social*
- ⇒ *La réduction des inégalités sociales et géographiques d'accès à l'art et à la culture, notamment par le travail en réseau avec d'autres structures, voire par le développement d'antennes du conservatoire sur le territoire guyanais.*

Ils se déclinent en particulier par les actions suivantes :

- le soutien au développement de la pratique amateur et à celui de l'orientation professionnelle
- l'aide à la « pratique amateur continuée »
- l'essor d'une action culturelle articulée avec l'enseignement et l'éducation
- l'intégration spécifique des pratiques culturelles de traditions orales : arts populaires traditionnels guyanais, musiques populaires modernes, jazz...

Dans ce cadre, on peut noter que l'établissement s'adresse donc à deux catégories principales d'utilisateurs :

- Les utilisateurs « inscrits » : élèves, parmi lesquels de futurs artistes amateurs, de futurs acteurs du développement culturel : spectateurs, "actifs culturels"... et, pour certains, de futurs artistes professionnels qui continueront leurs études au-delà de l'établissement.
- Les utilisateurs « non-inscrits » : public des manifestations, élèves touchés par les dispositifs d'intervention hors du conservatoire en particulier d'éducation artistique et culturelle...

Ces objectifs concernent les trois domaines du spectacle vivant : danse, musique et théâtre et doivent

se déployer à partir :

- de valeurs communes : parti pris artistique, exigence, plaisir, collectif, transversalité, prise en compte des personnels pédagogiques en tant qu'artistes-enseignants, souci prioritaire de l'intérêt de l'élève, accessibilité pour les publics en difficulté
- des principes du service public : égalité, continuité, adaptabilité/mutabilité
- de fonctions différentes mais étroitement articulées :
 - o **enseignement de pratiques artistiques** : parvenir à un savoir-faire de bonne pratique amateur et, pour certains, professionnelle, viser à l'autonomie des élèves,
 - o **éducation artistique et culturelle** : en collaboration avec le milieu scolaire et action culturelle en lien avec les démarches pédagogiques, destinées au plus grand nombre dans un souci de transmission d'un patrimoine, sensibilisation à des expressions culturelles diverses...,
 - o **accompagnement des pratiques amateurs** : valorisation des démarches de création et d'innovation.

D'une manière générale, le Conservatoire a donc comme objectif de former des « actifs culturels ».

Chacun de ces types de publics, certes différents notamment quant à leur engagement personnel, n'agit cependant pas indépendamment l'un de l'autre.

Ainsi, par exemple, un jeune qui participe à une prestation publique, complète de manière indispensable son enseignement par une expérience de la scène. Il permet en même temps à un public de partager une expression artistique et de comprendre par quel stade passe son apprentissage.

Il s'inscrit à ce titre dans le cadre de la reconnaissance des « droits culturels »³.

La capacité de mener à bien ces missions dépend des moyens dont on dispose : moyens matériels, organisation, partenariats avec d'autres structures.

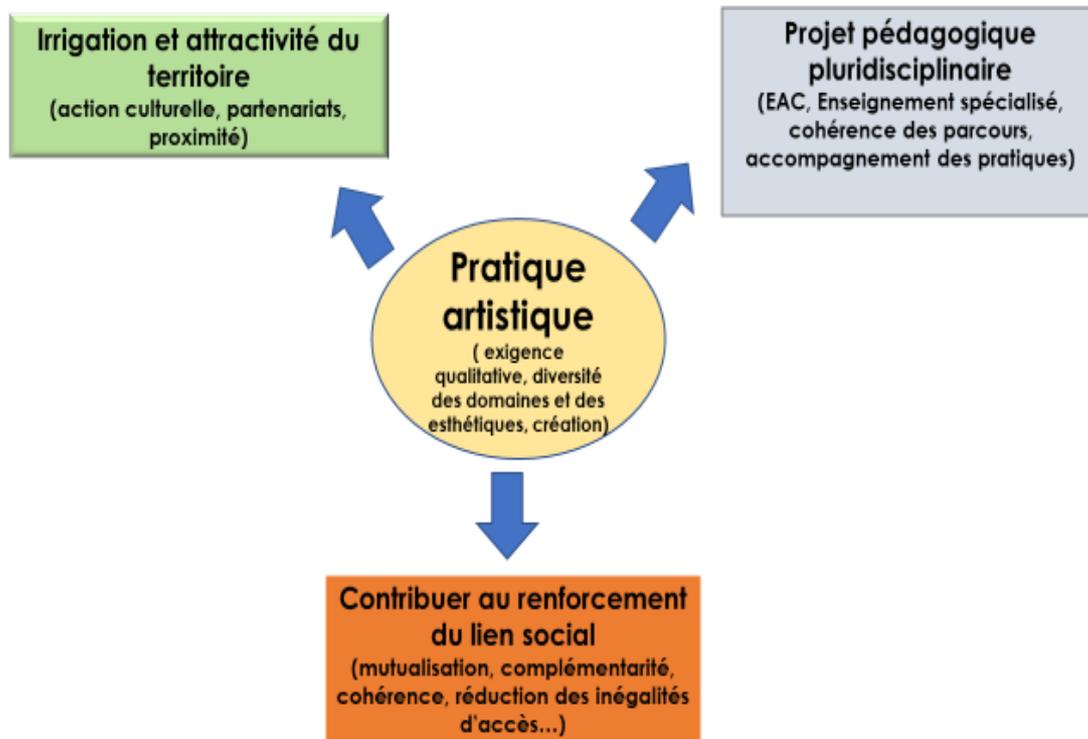
Les moyens humains reposent sur des artistes-enseignants qui doivent travailler dans un esprit d'équipe cohérent, quant aux domaines et disciplines ainsi que du point de vue des méthodes pédagogiques et d'une administration chargée de faciliter l'organisation des actions, d'accueillir les usagers, de coordonner les actions.

³ Tels que revendiqués par la déclaration de Fribourg (2007) et introduite dans la loi NOTRe où il est précisé que « la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncé par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 ».

B. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU CONSERVATOIRE

Les actions du Conservatoire sont menées avec une volonté de diversité esthétique et sont caractérisées par un souci d'ouverture, d'innovation, d'exigence et de qualité.

Dans leur globalité, elles peuvent être présentées par le tableau suivant :



Afin de mener à bien cette action globale, le Projet d'Établissement définit des objectifs d'amélioration et de changements qui font l'objet de la 3^{ème} partie.

C. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Note

Dans la mesure où l'établissement est classé par l'Etat « Conservatoire à Rayonnement Départemental » et que le Projet d'Etablissement est élaboré notamment dans la cadre d'une demande de renouvellement de ce classement, nous faisons référence ici à l'arrêté du 15 décembre 2006 relatif aux critères de classement.

Nous savons cependant que le Ministère de la Culture a engagé depuis quelques mois une réflexion visant à repenser la notion de classement (a priori au profit d'une « certification » unique) impliquant une nouvelle rédaction de ces critères ainsi que des Schémas d'orientation pédagogique.

En l'absence d'informations consolidées et validées sur l'évolution du rôle prescripteur de l'Etat en matière d'enseignement artistique, nous ne pouvons que nous appuyer pour l'instant sur les textes encore en vigueur.

Soit au cours de l'élaboration du Projet d'Etablissement, soit lors de sa mise en œuvre, il conviendra, le cas échéant, d'adapter les orientations et les objectifs du Projet aux nouveaux textes réglementaires.

Mais en tout état de cause, l'établissement s'inscrit prioritairement dans le cadre des orientations de la Collectivité Territoriale.

Selon l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, les missions communes aux trois grandes catégories d'établissements classés (CRR, CRD, CRC/CRI) sont les suivantes :

1° Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus définis à l'annexe 1 ;

A cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation ;

2° Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;

3° Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.

Les établissements participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement.

A cette fin, ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes et ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

Pour accomplir l'ensemble de ces missions, les établissements constituent des centres de ressources pour la documentation, l'information, l'orientation et le conseil des citoyens.

D. LES VALEURS ET LES PRINCIPES COMMUNS POUR ASSURER CES FONCTIONS

- Valeurs communes : l'exigence, le plaisir, l'ouverture, le collectif, l'innovation, la création, la prise en compte des traditions orales des cultures du territoire
- Principes d'organisation : accessibilité pécuniaire, proximité géographique, cohérence sur l'ensemble du territoire, structuration et diversification des parcours de formation, multiplicité des pratiques
- Principes du Service Public : égalité, continuité, adaptabilité/mutabilité
- Principes d'articulation entre les différentes fonctions et domaines dans des démarches d'interdisciplinarités et destinée au plus grand nombre : transmettre le patrimoine et les expressions culturelles actuelles et traditionnelles...
- Principes d'organisation générale : lisibilité, efficacité, bonnes conditions de travail, rapidité de mise en œuvre des actions.

Troisième partie

I. Les grandes orientations et les objectifs du Projet d'Etablissement

Cadre, contexte et enjeux généraux

Le Conservatoire a vocation à proposer un dispositif complet d'accès à la danse, à la musique ou au théâtre, adapté à toutes les motivations et reposant sur une véritable exigence qualitative. Il s'agit donc, d'une manière générale, de faire en sorte d'améliorer, d'une part, l'accès pour tous aux parcours, activités et actions proposés, d'autre part, leur continuité et leur complémentarité, enfin d'articuler l'ensemble du dispositif avec le développement territorial et culturel de la Guyane.

L'objectif général est de former des « actifs culturels »⁴ à partir de valeurs partagées : service public, tolérance, sens du social et du collectif, prise en compte des différences, excellence artistique, diversité esthétique.

L'enjeu principal du Projet d'Établissement est de mettre en place un mode d'organisation offrant à toute personne intéressée de construire son parcours à partir d'une « entrée » aisément repérable et d'une information/accompagnement, lui permettant d'être orientée et de faire les choix les plus pertinents compte tenu de ses attentes et de ses motivations.

Enfin, d'une manière générale, l'axe principal de l'ensemble des orientations du projet doit être celui de la pratique artistique.

⁴ Cf supra « Terminologie »

Orientations du projet d'établissement

A. RENFORCER LA DYNAMIQUE, LA COHERENCE, LA DIVERSITE DES ENSEIGNEMENTS ET DES PRATIQUES

A.1 Organisation pédagogique et règlement des études

Ce premier axe passe par l'ajustement de l'**organisation pédagogique** et du **règlement des études** en vue d'une meilleure cohérence, mais également dans une perspective pluridisciplinaire.

L'organisation pédagogique touche au fonctionnement de l'établissement et le règlement des études pose le cadre de cette organisation.

Les objectifs

- ⇒ Repenser les notions de cycles de manière globale et non plus comme des parcours séparés entre les différentes disciplines (instrument, formation musicale générale, pratiques collectives) / mieux définir la notion de parcours personnalisés en :
 - Définissant par groupes de disciplines les objectifs de chaque cycle⁶
 - Fixant les indicateurs, les critères et les modalités d'évaluation de fin de cycles
- ⇒ Mieux définir les objectifs par cycles en :
 - Menant une réflexion sur les contenus et la durée du cycle 1 en lien avec un renforcement quantitatif du cycle 2
 - Repensant la conception et l'organisation du cycle 3 afin de le renforcer et de lui donner un véritable rôle d'insertion dans une pratique amateur continuée, éventuellement avec des organisations sortant du cadre temporel hebdomadaire traditionnel.
 - Envisageant des dispositifs favorisant une orientation professionnelle
- ⇒ Redéfinir et unifier les modalités d'évaluation, d'orientation et de certification en prenant en compte la globalité de la formation et en donnant toute sa place à l'évaluation continue voire à l'autoévaluation avec des dispositifs de suivi régulier des élèves
- ⇒ Développer les cycles 2 et 3 d'orientation amateur ou professionnelle
- ⇒ Dans le cadre de cette cohérence générale, préserver la liberté et la responsabilité collective des enseignants par le développement d'une pédagogie de projet et d'expérimentations.
- ⇒ Préciser la fonction des pratiques de caractère collectif en distinguant ce qui relève des pratiques collectives de l'établissement et celles qui se déploient au sein des classes
- ⇒ Améliorer les articulations entre l'enseignement spécialisé et l'action d'éducation artistique et culturelle en :
 - Développant les formations à la pratique de la scène
 - Concevant les participations des élèves aux spectacles dans le cadre d'une pédagogie de projets interdisciplinaires et transversaux

⁵ Ce qui passera inévitablement par un travail par groupe de disciplines pour définir les objectifs des cycles.

⁶ Voir en annexe une proposition de document de cadrage pour l'élaboration des objectifs

- Mettant en place pour les élèves une « **école du spectateur** ». Inscrire dans les parcours l'assistance à différents spectacles dès l'éveil. Cela implique une programmation culturelle adaptée en collaboration avec d'autres établissements tels que l'EPCC Les Trois fleuves.
- Organisant l'action culturelle : diffusion, création, de manière collective afin de favoriser la rencontre des élèves et le rayonnement territorial.

Actions opérationnelles

- ⇒ Rédaction et actualisation du règlement des études en lien avec les objectifs
- ⇒ Développement d'une communication interne et externe par l'élaboration de documents synthétiques à destination des usagers
- ⇒ Mise en place de projets interdisciplinaires
- ⇒ Mise en place de formation pour le personnel sur les sujets suivants :
 - ✓ Pédagogie de projets
 - ✓ Projets pédagogiques
 - ✓ L'évaluation
- ⇒ Renfort des partenariats pour la mise en place de l'école du spectateur et pour diversifier les lieux de diffusion avec :
 - ✓ EPCC, notamment sur la mise en place de l'école du spectateur
 - ✓ CDC,
 - ✓ Théâtre de Macouria,
 - ✓ Espace Ho ten you,
 - ✓ Agora etc.
- ⇒ Mise en place d'un réseau avec les autres EEA

Moyens

- ⇒ Décharge horaire des professeurs conseillers aux études pour la coordination des travaux, de la rédaction du document au suivi des élèves avec la scolarité et les enseignants
- ⇒ Réunions de concertation du personnel enseignant par département, puis avec le conseil pédagogique

Résultats attendus

Élaboration des documents :

- Règlement des études
- Livret d'accueil
- Maquettes des études
- Documents de communication interne et externe

Augmentation des effectifs du cycle 1 à 2

Augmentation des effectifs en cycle 3 OP

Projets interdisciplinaires, rayonnement du CMDTG dans la région par son action culturelle

B. SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURES

B1. Favoriser la pratique amateur continuée des élèves et la participation d'artistes amateurs extérieurs

Les objectifs

- Former des artistes amateurs et les accompagner dans la poursuite de cette pratique
- Contribuer au développement des pratiques amateurs sur le territoire

Cela concerne :

- Les élèves qui ont terminé leurs parcours au sein du conservatoire : après le cycle 2 ou le cycle 3 et qui souhaitent poursuivre dans le cadre d'une « pratique amateur continuée »
- Les adultes qui souhaitent reprendre une pratique artistique encadrée.

L'établissement peut aider au développement de groupes extérieurs amateurs : chorales, groupes musicaux, ateliers chorégraphiques, compagnies de théâtre..., en mettant à leur disposition des locaux, des matériels, de la documentation ou en leur dispensant des conseils, voire en leur proposant de participer à certains projets.

Cela peut concerner notamment les pratiques à dominante traditionnelles, cela permettra aussi de renforcer les liens entre ces pratiques « in situ » et les enseignements dispensés en les enrichissant mutuellement

Afin que les élèves soient en capacité de poursuivre une pratique amateur au-delà de leurs études, il convient de favoriser pendant celles-ci et dès qu'ils disposent d'une relative autonomie artistique, leur participation à des structures extérieures de pratique amateur.

Cela peut commencer dans le cadre de projets ponctuels communs au conservatoire et à différents groupements jusqu'à une participation régulière à ces groupements, éventuellement validée par le conservatoire au titre de leur pratique collective. Cette orientation prend un sens encore plus fort dans le cadre du cycle 3 qu'elle contribue ainsi à renforcer.

Des collaborations et des conventions avec les partenaires potentiels seront développées avec une double attention :

- affirmer que le rôle du conservatoire est de contribuer à maintenir l'exigence qualitative des pratiques concernées
- favoriser des pratiques existantes qui contribuent au rayonnement culturel du territoire.

Actions opérationnelles

- ⇒ Créer ou renforcer tous les outils de pratiques collectives auxquels ont accès les amateurs extérieurs, notamment les grands ensembles tels que :
 - Deux orchestres : cycle 1 pour l'initiation, cycles 2/3 pour le perfectionnement avec des objectifs pédagogiques clairement identifiés
 - Un ensemble chorégraphique du conservatoire
 - Un ensemble vocal d'adultes

- Une troupe de théâtre
- Un big-band de jazz

Ces ensembles, compagnie et troupe auront vocation à être programmés régulièrement dans la saison culturelle.

Toute pratique collective spécifique à chaque discipline ou esthétique, devra être identifiée dans le parcours des élèves.

Dans cet objectif et, également, afin de renforcer les liens avec les autres structures territoriales, on pourrait imaginer également que soient créés des ensembles vocaux destinés au personnel de la Collectivité Territoriale et de l'EPCC :

- ⇒ Pérenniser, voire développer, les partenariats afin de diversifier les lieux de diffusion et de création en les inscrivant dans la politique culturelle territoriale
- ⇒ Établir des collaborations avec des associations de pratique amateur permettant, d'une part de les soutenir et les accompagner en tant que centre de ressources, d'autre part, de faciliter l'insertion des élèves du conservatoire dans une pratique amateur continuée au-delà de leurs études. La conception du cycle 3 sous la forme de projets accompagnés s'inscrira explicitement dans ce cadre.
- ⇒ Accompagner des artistes locaux, en développant des collaborations artistiques et scéniques avec les élèves du conservatoire (ex : 25 ans du CMDTG).

B.2 Redéfinir les modalités de délivrance des CEM/CEC/CET sur la base de projets personnels

Il s'agit d'adapter les modalités d'évaluation et de délivrance des certificats d'études au profil recherché à l'issue d'une formation complète au conservatoire: être en capacité d'assurer et d'organiser sa pratique d'un art en amateur.

Les objectifs

- ⇒ Définir les objectifs de ce cycle
- ⇒ Mettre en place des modalités de délivrance des CEM/CEC/CET correspondant à ces objectifs. Conformément aux SNOP et à l'usage, délivrer ces certificats sur la base de la réalisation d'un projet artistique et non plus d'un examen-sanction. Il convient donc de faire aboutir ce dispositif qui permettra aux élèves de bénéficier pendant leur cycle 3 d'un véritable accompagnement préparatoire à une pratique artistique autonome.

Les contenus et l'organisation du cursus s'appuieront sur les éléments suivants :

- Les élèves qui s'engagent dans ce cycle 3 « amateur » élaborent avec l'équipe pédagogique un projet artistique cohérent qu'ils s'approprient.
- Un équilibre entre les ateliers, les cours collectifs et individuels est la règle.
- L'enseignement peut être organisé, outre le cycle structuré, sous la forme d'un parcours personnalisé ou modulaire.

Actions opérationnelles

- ⇒ Mettre en œuvre une pratique artistique au-delà des études au conservatoire en établissant des relations avec les pratiques artistiques associatives pendant les études
- ⇒ Favoriser les rencontres, les concertations et les projets communs avec les associations de pratique amateur.
- ⇒ Élaborer en Conseil Pédagogique les nouvelles modalités de délivrance des CEM/CEC/CET

Résultats attendus

- ⇒ Rayonnement de l'établissement hors des murs, avec des artistes qui prennent part à la vie de la cité.
- ⇒ Identification des réseaux et maillage des acteurs culturels

C. MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA DIVERSITÉ DES PUBLICS ET DES CULTURES

« On ne peut mener des politiques culturelles sans tenir compte de la diversité des populations qui vivent sur un territoire et à qui elles s'adressent, de leurs origines ethniques aussi bien que des références culturelles de chacun, qui dépendent de l'âge, du milieu social et de l'histoire personnelle (...).

Mais il faut évidemment aller au-delà d'une simple juxtaposition des cultures. Une culture vivante est nécessairement ouverte aux autres cultures, dialogues, échanges, croisements, questionnements multiples. »⁷

Il s'agit donc pour le CMDTG de mener son action générale en visant, d'une part, à réduire les inégalités sociales et individuelles d'accès à la culture et, d'autre part, outre sa mission de formation aux pratiques classiques et contemporaines issues du patrimoine occidental, à contribuer au développement, voire au métissage, de l'ensemble des cultures présentes sur le territoire.

Objectifs spécifiques

C.1 Poursuivre le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle dans le milieu scolaire : CHA, OAE, interventions..., en l'articulant avec l'enseignement spécialisé

Contribuer à l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), en collaboration avec les établissements scolaires est désormais l'une des premières missions au titre desquelles les conservatoires sont classés par l'État et qui correspond à l'un des axes stratégiques du Schéma Territorial de Développement Culturel de la CTG.

L'éducation artistique et culturelle à l'école répond à trois objectifs :

- Permettre à tous les jeunes de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire
- Développer et renforcer leur pratique artistique
- Permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels.

La mise en œuvre de ces parcours implique un partenariat, outre l'Éducation Nationale, avec l'ensemble des acteurs du territoire : équipes éducatives, opérateurs culturels, collectivités territoriales, milieu associatif, etc. Il encourage une plus grande ouverture des écoles et des établissements scolaires sur leur environnement culturel proche.

Il convient dans ce cadre de définir les responsabilités respectives des artistes intervenants et enseignants menant ces actions :

- Les musiciens intervenants ont la responsabilité du suivi et de l'encadrement des projets d'EAC, conçus en lien avec les professeurs de l'Éducation Nationale, soit à l'initiative de ces

⁷ Extraits du Schéma Territorial de Développement Culturel de la CTG

derniers, soit à celle des Musiciens Intervenants. Il est indispensable à cet égard que cette démarche de projet puisse faire l'objet d'une véritable anticipation dans leur conception afin de permettre une organisation efficace.

- Les autres enseignants peuvent également intervenir – dans leur(s) domaine (s) de compétence – en fonction de la nature des projets scolaires. Afin de mieux définir leur champ d'actions – c'est particulièrement le cas pour les orchestres à l'école mais aussi pour la danse et le théâtre – il conviendra que les enseignants intéressés par ces actions puissent indiquer les contenus sur lesquels ils sont susceptibles d'intervenir. Un dispositif – en ligne si possible – de communication, d'échange et de suivi des actions sera mis en place.

L'objectif général du Projet d'Établissement est de concevoir l'EAC dans une négociation globale avec l'Éducation Nationale, débouchant sur une programmation des actions visant à un équilibre des établissements touchés par cette action.

Un protocole commun d'intervention sera établi sur la base duquel seront déterminés les lieux de cette action.

Une réflexion pourra aussi être menée afin d'étendre l'EAC à tous les domaines couverts par le conservatoire : musique, danse, théâtre. Dans tous les cas, les interventions en milieu scolaire du conservatoire se feront sur un double principe d'exigence de qualité et de continuité.

Chaque fois que possible, les projets d'EAC devront pouvoir être articulés avec le secteur enseignement spécialisé du conservatoire, en particulier avec la participation d'élèves musiciens, danseurs et comédiens⁸. Cela constituera ainsi une composante forte de formation globale pour ces derniers.

En outre, les élèves du conservatoire qui bénéficient par ailleurs de ce type d'interventions dans leur établissement scolaire pourront voir intégrées ces interventions dans leur dossier d'études artistiques. Des expérimentations pourront être envisagées avec certains établissements scolaires visant à substituer les programmes d'EAC à tout ou partie des enseignements du conservatoire en élargissant ainsi le dispositif de classes à horaires aménagés.

Les actions

- ⇒ Travail en conseil pédagogique et en réunions par groupes de disciplines avec les IMS pour concevoir les articulations possibles entre les interventions d'EAC et l'enseignement spécialisé
- ⇒ Participer à des concertations, ou les susciter avec d'autres opérateurs culturels du territoire afin de coordonner, planifier et amplifier les politiques d'EAC
- ⇒ Concertation avec la DSDEN : *Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale* pour consolider les dispositifs d'EAC, leur articulation avec l'action générale du conservatoire et envisager des collaborations de type CHA

⁸ Dans l'éventuelle perspective de la création d'un enseignement des arts plastiques, cette dimension d'EAC pourra également être prise en compte dans ce nouveau domaine.

C.2 Former à la pratique de la scène et de la relation avec des publics divers

Préparer les élèves à s'insérer dans une pratique amateur continuée et, a fortiori, à s'orienter vers une pratique professionnelle, implique :

- ⇒ Que l'action culturelle du conservatoire, outre son impact sur des publics divers, soit considérée comme une composante essentielle des études et de la formation
- ⇒ Que les élèves soient préparés et formés à toutes les dimensions de la prestation publique : présence sur scène, conception technique, choix des programmes...
- ⇒ Que les élèves-artistes aient conscience du rapport spécifique qui s'établit entre un public et les interprètes, rapport différent selon les publics touchés.

Cet objectif pourra être atteint avec deux instruments principaux :

- Le développement de la pédagogie de projet et la formation à l'autonomie des élèves
- Le travail interdisciplinaire entre musique, danse et théâtre, notamment sous la forme d'ateliers communs.

C.3 Mettre en place des dispositifs facilitant l'accès des personnes en situation de handicap et/ou de dépendance en partenariat avec des structures et des professionnels spécialisés

L'accueil des personnes en situation de handicap dans les établissements culturels est évidemment un pan fondamental de toute politique inclusive sur le plan social. Afin de faire en sorte qu'elles trouvent toute leur place, en fonction des différentes formes de handicap, des aménagements sont indispensables sur le plan pédagogique, pratique et organisationnel.

A cet égard, le projet d'établissement poursuivra deux grands objectifs :

- ⇒ Réaliser des conventions de partenariat avec des structures spécialisées permettant ainsi la meilleure collaboration entre personnels artistiques et personnels d'accompagnement spécialisé : établir ou les poursuivre des collaborations avec des organismes sociaux, éducatifs et médico-éducatifs afin de permettre à des publics « empêchés » : personnes en situation de handicap, personnes âgées, d'accéder à certaines activités du conservatoire.
- ⇒ Inclure dans le plan de formation de son personnel un volet relatif à ce sujet
- ⇒ Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées au site : ascenseur ou monte-charge.

C.4 Articuler les actions et renforcer les ressources permettant de soutenir et de faire rayonner les traditions orales et tout particulièrement les cultures présentes sur le territoire guyanais

Favoriser l'immersion des élèves dans des situations artistiques et sociales réelles

- ⇒ Partenariats avec des structures susceptibles d'accueillir des projets artistiques du conservatoire
- ⇒ Collaboration avec des groupements, des établissements et des associations qui pratiquent et/ou enseignent les arts des traditions guyanaises, caribéennes, le jazz etc.

Créer un centre de ressources dédié aux traditions populaires de l'aire géographique de la Guyane (collectage, documentation, archives, réseau associatif, créateurs, artistes) en lien avec l'Université et le Service des Archives.

D. DONNER TOUTE SA PLACE AUX DEMARCHES DE CREATION ET D'INTERDISCIPLINARITE

Objectifs

Développer la créativité chez les élèves, les enseignants, découvrir de nouveaux styles et de nouvelles esthétiques.

Développer les notions d'adaptabilité et d'écoute : on s'adapte à ce qui se passe, on ose improviser.

Actions opérationnelles

- ⇒ Créer des ateliers et stages d'improvisation : filmer, enregistrer, capter, diffuser
- ⇒ Participer à une semaine de création dans laquelle tous les départements pédagogiques travaillent en collaboration étroite avec les professeurs et les élèves : restitution publique
- ⇒ Créer un espace d'expression libre dédié aux élèves
- ⇒ Mettre en place des résidences de création de caractère interdisciplinaire
- ⇒ Inscrire dans le cursus des élèves et dans leur évaluation des pratiques d'invention, de composition, de création
- ⇒ Par ailleurs, une étude sera menée afin d'envisager ultérieurement l'intégration d'un enseignement des arts plastiques dans l'offre du Conservatoire.

Moyens

- ⇒ Salles, instruments, caméras, matériel d'enregistrement.
- ⇒ Utilisation d'outils comme le soundpainting : improvisation avec des gestes qui servent aussi bien pour le théâtre que pour la musique ou la danse
- ⇒ Mise à disposition de musiciens : professeurs, élèves
- ⇒ Costumes lumière son : donner du corps à la création
- ⇒ Résidence d'artistes : utiliser des compétences extérieures

Besoins en formation

- ⇒ Formation en son lumière enregistrement : utiliser les compétences du personnel du conservatoire, et faire intervenir d'autres formateurs en fonction des besoins
- ⇒ Outils informatiques : logiciels pour mettre en valeur les différents projets
- ⇒ Utiliser les compétences des professeurs du conservatoire pour former des collègues : par exemple un professeur d'instrument peut apprendre à danser et inversement...
- ⇒ Mettre en place une saison artistique

E. DEVELOPPER LE RAYONNEMENT TERRITORIAL ET LA DIMENSION GUYANAISE DU CONSERVATOIRE

« La maîtrise d'une action est donnée dans son acte

Le plein sens d'une action est donné dans son lieu

Le devenir d'une action est donné dans la relation »

(Revue « Les périphériques vous parlent », publication spéciale sous le titre « Mouvement, risque, instabilité, la performance autrement », Édouard Glissant, Paris 2001 p.110

Il s'agira de mettre en valeur les savoirs, les savoir-faire et les faire-savoir, et les intégrer dans un système lisible.

Le rayonnement territorial fait appel à l'impact des actions du conservatoire sur de nouveaux territoires : artistiques, esthétiques, générationnels ou sociaux, institutionnels ou autres⁹ et interroge de nouveaux enjeux pour le CMDTG.

Le conservatoire en sa qualité d'outil majeur de la collectivité de Guyane s'inscrit dans une démarche territoriale globale. Son implantation, les pratiques artistiques et culturelles qui cohabitent, sont autant d'atouts dont l'établissement doit se servir pour élaborer son projet. Il sera question ici de favoriser l'accès aux actions du conservatoire, aux publics éloignés de son lieu d'implantation sur l'ensemble du territoire géographique de la Guyane.

La dimension guyanaise des pratiques culturelles et artistiques se situent dans la recherche ou la mise en valeur d'interculturalité, avec une importance de la tradition orale et des enjeux de transmission des savoirs.

Objectifs

- ⇒ Développer des actions sur l'ensemble du territoire
- ⇒ Positionner le Conservatoire comme un centre de ressources qui recensera les pratiques artistiques du territoire
- ⇒ Favoriser la recherche et la création
- ⇒ Impulser la mise en place d'un cursus d'études supérieures et favoriser les débouchés professionnels dans la filière culturelle et artistique du territoire
- ⇒ Développer les partenariats avec les structures nationales et internationales
- ⇒ Inscrire le conservatoire dans un réseau d'établissements d'enseignement artistique

⁹ cf. « Collectivités locales et enseignement artistique, N. Stroesser et E. Sprogis, Territorial Editions 2019 »

Actions

En reprenant point par point les objectifs :

- ⇒ Développer des actions sur l'ensemble du territoire
 - Répertorier¹⁰ les associations, fédérations et les actifs reconnus pour leur expertise des différentes cultures et pratiques artistiques de la Guyane
 - Développer des actions débouchant sur une saison artistique et un évènement fédérateur annuel
 - Mettre en place des partenariats pédagogiques et culturels avec les établissements artistiques de la Guyane
 - Développer la communication externe et inscrire le CMDTG dans des réseaux professionnels
 - Créer ou renforcer les liens entre le conservatoire et les réseaux professionnels et universitaires
 - Ancrer l'établissement dans son territoire et dans le bassin culturel auquel il appartient.
- ⇒ Positionner le conservatoire comme centre ressource
 - Renforcer les partenariats avec notamment :
 - le Centre d'Archivage et de Documentation Ethnographique (CADEG) de l'Université de Guyane : transcription et édition des travaux de collectage
 - les archives territoriales : création d'une médiathèque numérique
 - Créer des antennes du CMDTG sur le territoire, en orientant les missions en adéquation avec les pratiques artistiques
- ⇒ Favoriser la recherche et la création
 - Mettre en place des résidences de création, y associer les artistes locaux
 - Restituer les créations aux publics et les intégrer aux contenus pédagogiques
 - Organiser des concerts ou spectacles pédagogiques itinérants
 - S'associer au 7ème art ou à la radio pour animer des séries documentaires sur les artistes ou sur les pratiques artistiques de Guyane
 - Tisser des liens avec les établissements et acteurs culturels et valoriser un patrimoine commun.
- ⇒ Impulser la mise en place d'un cursus diplômant d'études supérieures et favoriser les débouchés professionnels dans la filière culturelle et artistique du territoire :
 - Recenser les besoins en formation supérieure diplômante,
 - Participer à la rédaction d'une maquette d'études de formation supérieure en Guyane
- ⇒ Développer les partenariats avec les structures nationales et internationales, et s'inscrire dans un réseau d'EEA : Etablissement d'Enseignement Artistique :
 - Rayonnement international et relations bilatérales notamment avec les pays voisins : atteindre les objectifs d'une coopération bilatérale entre deux établissements signifie participer à un processus qui va de la connaissance à la reconnaissance mutuelle des deux établissements (fonctionnement, cursus, objectifs, rayonnement, diplômes).

¹⁰ en lien avec titre page 52

Moyens

- Création d'un budget dédié aux actions sur le territoire
- Transports des élèves et du matériel
- Conventions de partenariats
- Création d'une structure d'hébergement accessible aux élèves du conservatoire venant de loin et souhaitant rejoindre le cursus pré-professionnalisant
- Création d'une bourse
- Nomination d'un(e) référent(e) chargé(e) de la coopération internationale au sein du CMDTG
- Création d'une médiathèque numérique

⇒ Besoins en formation

- Documentaliste spécialisé dans le domaine artistique
- Ethnomusicologie
- Experts dans les différents domaines précités

Résultats attendus

- Élargissement des publics
- Développement et valorisation du patrimoine
- Maillage territorial dans le domaine des pratiques artistiques

F. AMELIORER LE FONCTIONNEMENT GENERAL DU CONSERVATOIRE

F.1 Une meilleure cohésion interservices

⇒ Repenser l'organigramme par l'élaboration de :

- Un organigramme interne, fonctionnel et nominatif
- Un organigramme externe fonctionnel

⇒ Améliorer la communication verticale et horizontale : favoriser les échanges inter-services en :

- Favorisant une meilleure connaissance des instances de concertation telles que le Conseil d'Administration, le Bureau Permanent, le Conseil Pédagogique et le COmité de DIRection
- Valorisant les réunions, et rencontres à toutes les échelles telles que les réunions de services, de professeurs, de projets, avec les parents, avec l'ensemble du personnel etc.
- Encourageant le rôle des représentants du personnel dans les différentes instances
- Favoriser des initiatives de « convivialité » entre les membres du personnel
- Développer l'action de l'association du personnel (APEM), notamment sur le plan de l'action sociale
- Rendre plus attractifs les espaces qui participent au bien-être et à la santé au travail (cafétéria, salle des professeurs) en aménageant les espaces
- Inciter toutes initiatives de cohésion (réunion de concertation, brainstorming etc.)

F.2 Améliorer le rapport avec les usagers

⇒ Élaborer une « charte d'engagement »

- Rédiger une charte, une lettre et/ou un livret d'accueil par département, qui préciserait(ent) les modalités en termes d'engagement des 2 parties famille-professeur et qui viendrait(ent) en complément du règlement intérieur et/ou du règlement des études

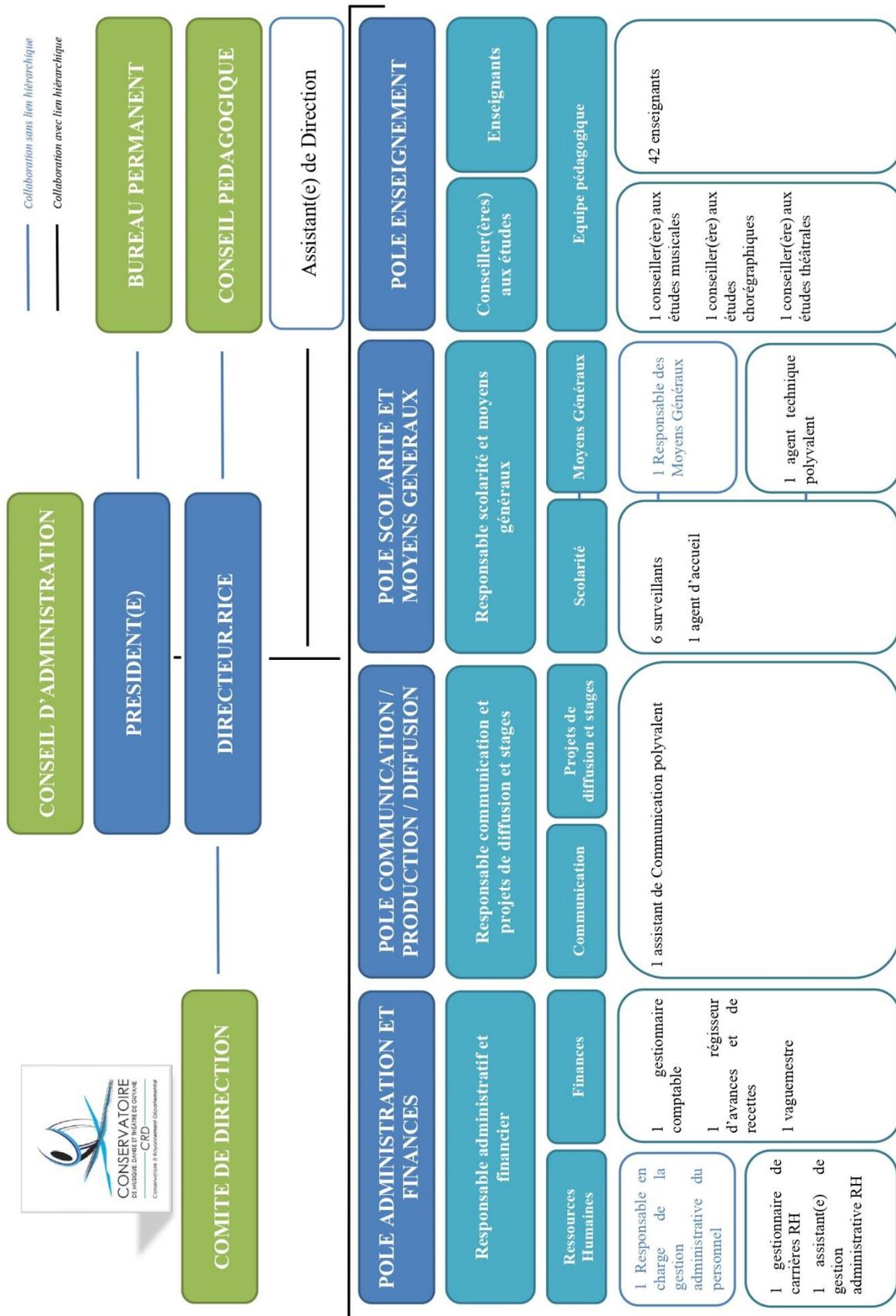
- Organiser des journées portes ouvertes
- Programmer des réunions de rentrée parents/professeurs
- Renforcer les interactions du conseil pédagogique et scolarité : suivi des projets de l'élève, orientation.
- Développer les échanges avec les parents et élèves via la plate-forme DUONET
- Réinstaller l'association des parents d'élèves et interagir avec les représentants des usagers
- Pourra aussi être envisagé un « **conseil d'établissement** » associant les représentants des parents et permettant, outre la concertation courante, de préparer les réunions du Conseil d'Administration¹¹.

F.3 Améliorer l'articulation entre administration et enseignants

- Fluidifier les procédures de communication informatives, fonctionnelles et de diffusion.
- Clarifier et préciser les procédures : occupation des salles, horaires des cours
- Optimiser les fonctionnalités, les utilités du site DUONET, le site internet du conservatoire, des outils numériques en général pour communiquer au sein du conservatoire
- Améliorer la communication interne et la circulation des informations : affichages, réseaux informatiques...
- Améliorer la communication, diffusion externe sur l'action culturelle et les prestations d'élèves.

¹¹ Afin de ne pas multiplier les instances et les réunions, ce « conseil d'établissement » pourra éventuellement se confondre une ou deux fois par an avec le conseil pédagogique, ouvert ponctuellement aux parents d'élèves.

PROPOSITION D'ORGANIGRAMME DU CONSERVATOIRE



G. UN PLAN DE FORMATION ADAPTE AUX OBJECTIFS DU PROJET D'ETABLISSEMENT

En lien avec le CNFPT, le nouveau **plan de formation** pourra s'appuyer sur les axes suivants :

- 1.1. **Des sessions de formation intra** dont les contenus seront issus des orientations du Projet d'Etablissement afin de faciliter sa mise en œuvre, et d'une façon générale, permettre la recherche continue des innovations pédagogiques, notamment en menant une réflexion sur la place du numérique et des nouvelles technologies dans les pratiques artistiques.
- 1.2. **Des sessions de formation inter-écoles** et chaque fois que possible avec des enseignants issus de structures associatives avec deux objectifs :
 - Formation continue et perfectionnement des personnels à partir de problématiques définies en commun (ex : évaluation, Formation Musicale, création, accessibilité des personnes en situation de handicap...)
 - Permettre un travail et une réflexion en commun.
- 1.3. Formations en lien avec des structures de la métropole.
- 1.4. Formation des personnes du territoire, qui maîtrisent les savoir-faire notamment dans le domaine de la tradition, pour la valorisation de leurs compétences.

Actions

- ⇒ Élaboration d'un plan de formation pluri annuel en concertation avec le personnel
- ⇒ Associer les autres EEA au programme de formation
- ⇒ Organisation de formation à l'attention des publics maîtrisant des savoir-faire et valoriser leurs compétences.

ANNEXES

Note de travail

Outre les annexes classiques (glossaire des acronymes et sigles, données statistiques complémentaires, documents de références etc.), seront présentées ici différentes contributions, réflexions, propositions de modèles théoriques destinés, soit à servir d'exemples concrets aux objectifs énoncés dans le projet, soit à proposer des réflexions complémentaires sur différents sujets ou préoccupations présents au cours des concertations.

Glossaire des sigles et acronymes utilisés

AAP	Agent Administratif Principal
AEA / ATEA	Assistant d'Enseignement Artistique / Assistant Territorial d'Enseignement Artistique/
BEM	Brevet d'Études Musicales
CA	Conseil d'Administration
CDC	Centre De Développement Chorégraphique
CEC	Certificat D'études Chorégraphiques
CEM	Certificat D'études Musicales
CET	Certificat D'études Théâtrales
CHA/CHAM/CHAD/CHAT	Classes A Horaires Aménagés Musique/Danse/Théâtre
CMDTG	Conservatoire Musique Danse Théâtre De Guyane
CNFPT	Centre National De La Fonction Publique Territoriale
CRD	Conservatoire A Rayonnement Départemental
CRR	Conservatoire A Rayonnement Régional
CRC/CRI	Conservatoire A Rayonnement Communal/Intercommunal
CTG	Collectivité Territoriale De Guyane
DEP	Département Des Etudes Et Prospectives (Ministère De La Culture)
DRH	Direction Des Ressources Humaines
EAC/PEAC	Education Artistique Et Culturelle/ Parcours d'Education Artistique Et Culturelle
EPCC	Etablissement Public De Coopération Culturelle
EPCI	Etablissement Public De Coopération Intercommunale (Communauté D'agglomération)
FMG	Formation Musicale Générale
IMS	Intervenant/Intervention En Milieu Scolaire
MAO	Musique Assistée Par Ordinateur
MCC	Ministère De La Culture Et De La Communication
OAE	Orchestre A L'école
PEAT	Professeur D'enseignement Artistique Territorial (HC : Hors Classe/CN : Classe Normale)
SNOP	Schéma National d'Orientation Pédagogique

Annexe 1

EXEMPLE DE FICHE POUR LA DEFINITION DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES PAR SPECIALITE ET PAR DISCIPLINE

L'élaboration d'un Projet d'établissement implique de veiller à la question de l'articulation de l'indispensable cohérence globale pédagogique et artistique avec la tout aussi nécessaire liberté pédagogique des enseignants, en fonction des spécificités de leur discipline.

Il convient donc de définir les objectifs pédagogiques et artistiques des enseignements en distinguant :

- ⇒ Les objectifs généraux du conservatoire, communs à tous les domaines (Arts plastiques, danse, musique, théâtre). Ils seront inévitablement exprimés en termes très généraux.
- ⇒ Les objectifs généraux propres à chaque grand domaine.
- ⇒ Les objectifs spécifiques à chaque groupe de disciplines : instruments « classiques », musiques actuelles, FM, musiques traditionnelles / danse / théâtre...
- ⇒ Les objectifs de chaque discipline prise dans sa particularité.

Il s'agira ainsi, au terme de ce travail, de préciser dans le Projet d'Etablissement :

- Ce qui relève des orientations générales et du projet commun
- Ce qui continuera de relever de la liberté pédagogique de chaque enseignant.

Afin de s'appuyer sur la richesse de la diversité des pratiques des enseignants issue de leur expérience concrète, il convient d'élaborer les objectifs généraux en partant du projet pédagogique de chaque professeur et de la spécificité de sa discipline.

Afin d'éviter de trop nombreuses réunions, la méthode suivante peut être retenue :

1. Chaque enseignant définit ses objectifs artistiques et pédagogiques à partir d'une fiche d'objectifs commune (ci-après)
2. Il échange cette fiche avec ses collègues de la même discipline, sans passer par la direction du conservatoire
3. Sur ces bases, les enseignants de la même discipline se concertent pour formaliser des objectifs qui leur soient communs, en proposant des options en cas d'éventuels désaccords
4. Ces propositions d'objectifs « disciplinaires » sont alors transmises à la direction pour étude par le conseil pédagogique.
Celui-ci, en s'appuyant sur ces contributions, s'efforcera de formaliser et/ou d'arbitrer sur la base des objectifs généraux de l'établissement.

FICHE DE DEFINITION DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES

Discipline

Nom(s) du ou des professeurs :

1 - A l'issue d'une formation complète au conservatoire, l'élève sera capable (à compléter) :

- Sur le plan artistique
- Sur le plan de son savoir-faire technique
- Sur le plan de sa culture
- Sur le plan de son comportement et de son autonomie

Pour les enseignements organisés en cycles

CYCLE 1

2 - A l'issue du cycle 1, l'élève sera capable (à compléter) :

- Sur le plan artistique
- Sur le plan de son savoir-faire technique
- Sur le plan de sa culture
- Sur le plan de son comportement et de son autonomie

CYCLE 2 : Approfondissement des acquis du 1^{er} cycle

3 - A l'issue du cycle 2, l'élève sera capable (à compléter) :

- Sur le plan artistique
- Sur le plan de son savoir-faire technique
- Sur le plan de sa culture
- Sur le plan de son comportement et de son autonomie

3 – Éléments complémentaires à prendre en compte et/ou commentaires

Annexe 2

EVALUATION

Les modalités d'évaluation et de suivi de la scolarité des élèves seront redéfinies pour tenir compte en particulier :

- de la conception globale des cycles
- des objectifs généraux des études intégrant de manière articulée éducation artistique et enseignement spécialisé, travail collectif, préparation à la pratique amateur, adaptation aux différents profils d'élèves.

Les principes généraux suivants seront retenus :

- Nécessité impérative de définir des indicateurs et des objectifs de cycles sans lesquels aucune évaluation n'est possible
- L'évaluation continue tout au long de la formation de l'élève est au centre du dispositif d'évaluation, d'une part, en ce qu'elle privilégie l'accompagnement par rapport à la sélection et, d'autre part, en ce qu'elle permet de prendre en compte l'interdisciplinarité. Une réflexion pourra également être menée sur certaines formes d'autoévaluation. Cette évaluation continue fait notamment l'objet d'un *livret de l'élève*.
- Le rôle du conseil des enseignants de l'élève est majeur
- Les décisions de passage de cycles sont l'affaire de l'établissement. Conformément au SNOP, c'est donc le directeur qui prend la décision sur avis du conseil des enseignants.

La participation de personnalités extérieures dans le processus d'évaluation peut être positive en ce qu'elle permet un regard nouveau sur les savoir-faire des élèves et d'enrichir ainsi la réflexion sur son parcours. Mais, outre qu'elle ne peut se substituer à la décision de l'établissement, il est souhaitable qu'elle se fasse chaque fois que possible dans le cadre d'un travail concret avec les élèves : master-classes, stages, ateliers... à l'issue duquel des avis très utiles peuvent être recueillis.

Deux autres données seront à prendre en compte :

- Les objectifs des cycles et les modalités de l'évaluation doivent être parfaitement connus des élèves et de leur famille. Une fois ceux-ci adoptés, ils feront l'objet d'une information claire aux usagers.
- Dans une pratique artistique, la capacité à communiquer son savoir-faire à un public est évidemment fondamentale. C'est pourquoi, le changement de cycle sera obligatoirement marqué par une prestation ou une présentation de travaux à un public et dont la qualité sera également appréciée, sans prendre le pas sur l'évaluation continue, lors de la décision de passage. Cette prestation pourra être le résultat d'un stage spécifique ou, plus classiquement, se faire à partir d'un programme de travail.

Annexe 3

EXEMPLE DE CONTRAT TYPE DE FORMATION POUR LES PARCOURS PERSONNALISÉS

CONTRAT DE FORMATION

Année scolaire :20.. – 20..*

Entre le Conservatoire de Guyane, représenté par M/Mme....., Directeur/trice et l'élève :

Nom et Prénom de l'élève :
Date de naissance :

Discipline(s) instrumentale(s) :

Activités de l'élève hors du Conservatoire :

- Etudes générales :
- Etablissement scolaire ou universitaire :
- Niveau ou classe :
- Option ou branche le cas échéant :
- Temps hebdomadaire de cours :
- Profession :
- Autres :

Activités artistiques régulières hors conservatoire : *participation à un ensemble ou à un atelier, cours dans un autre établissement, etc...*

.....
.....
.....

Cours suivis en (années scolaires précédentes) : *préciser le cursus, le nombre d'années pour chaque discipline et, le cas échéant, le nom du professeur*

Disciplines	Cursus		Parcours personnalisé	Etablissement fréquenté	Nom du professeur
	Cycle	Année			

* Les parcours personnalisés font l'objet d'un contrat de formation dont la validité est limitée à l'année scolaire indiquée.

Disponibilités (année scolaire du contrat) pour les activités liées au Conservatoire :

Je peux consacrer chaque semaine le temps suivant pour mes cours :

- 1 heure à 3 heures
- 3 heures à 5 heures
- Plus de 5 heures

Je peux consacrer chaque semaine le temps suivant pour mon travail artistique personnel :

- Moins de 4 heures
- 4 heures à 6 heures
- Plus de 6 heures

Je peux consacrer dans l'année le nombre d'heures suivant pour les sessions, stages ou master classes :

- Pas de disponibilité
- 12 heures à 36 heures (1 à 2 week-ends)
- 36 heures à 72 heures (4 week-ends)

Projet / Perspectives :

.....

Contenus de cours et d'activités souhaités en (année scolaire du contrat) :

- Pratique principale (pratique collective) :
- Soutien Instrumental (discipline instrumentale) :
- Autres disciplines :
- Demandes particulières :

Partie à remplir par la direction du Conservatoire :

Compte tenu des demandes de l'élève, des exigences et des possibilités offertes par l'établissement, les activités de l'élève se dérouleront ainsi :

En (année scolaire du contrat) :

L'élève suivra les cours suivants :

- Pratique principale :
- Orchestre(s) :
- Ensemble :
- Atelier(s) :
- Cours ou soutien instrumental (discipline) :
- Cours de Formation musicale générale :
- Cours Optionnels :
- Musique de chambre ou pratique assimilée :

Remarques :

.....

Signatures des Parents pour les mineurs	Date et signature de l'élève	Date et signature de la Directrice